

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 14 DÉCEMBRE 2009 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(30)

Présidence : Mme Eva Heimgärtner

Présents : 78 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusé : M. Alexandre Grandjean

Absent : M. Claude Joye

Scrutateurs : M. Gilles Bourgarel
M. Louis Castella
Mme Marie-Christine Dorand
Mme Eva Gerber
M. René Marti
M. Laurent Moschini
M. Laurent Praz

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, chef du service des Finances

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 14 décembre 2009

Ordre du jour

La Présidente a le plaisir de saluer les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'administration communale, ainsi que les représentants de la presse et le public présent dans les tribunes. Elle constate que la convocation du 24 novembre 2009, contenant l'ordre du jour commun des séances des 14 et 15 décembre 2009, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Cet ordre du jour appelle-t-il des remarques d'ordre formel ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications de la Présidente ;
2. Approbation du procès-verbal n° 29 de la séance du 2 novembre 2009 ;
3. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. Thierry Steiert, avec effet au 1^{er} janvier 2010 ;
4. Election d'un conseiller d'agglomération ;
5. Examen du budget de fonctionnement 2010 ;
 - A. de la Commune
 - B. des Services industriels

Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoudpage, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction
6. Examen du budget des investissements 2010 ;
 - A. de la Commune
 - I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)
 - II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II) :
 1. 110.506.02 Remplacement de la machine de mise sous pli de la Centrale d'impression Fr. 53'000,00
Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
 2. 300.506.10 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique Fr. 367'350,00
Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Séance du 14 décembre 2009

Ordre du jour (suite)

- | | | | | |
|-----|------------|---|-----|------------|
| 3. | 420.506.21 | Achat d'un véhicule de secours routier | Fr. | 60'000,00 |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |
| 4. | 420.506.22 | Remplacement d'un véhicule de service | Fr. | 40'000,00 |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |
| 5. | 430.501.01 | Mesures de modération | Fr. | 120'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 6. | 430.506.11 | Stations de prêt de vélos | Fr. | 200'000,00 |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |
| 7. | 520.501.93 | Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit | Fr. | 50'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 8. | 520.501.96 | Carrefour Wilhelm-Kaiser-Fonderie : réaménagement | Fr. | 140'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 9. | 520.506.08 | Remplacement véhicules voirie | Fr. | 210'000,00 |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |
| 10. | 530.506.20 | Remplacement du véhicule déchets (benne à ordures) – camion 3 essieux | Fr. | 305'000,00 |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |

Séance du 14 décembre 2009

Ordre du jour (suite)

- | | | | | |
|-----|------------|--|-----|--------------|
| 11. | 532.501.39 | Collecteurs d'évacuation des eaux | Fr. | 1'000'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement. | | |
| 12. | 532.506.01 | Station d'épuration de Fribourg – renouvellement du système de commande | Fr. | 590'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées. | | |
| 13. | 612.503.67 | DOSF : étude d'avant-projet et estimation des coûts | Fr. | 500'000,00 |
| | | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 14. | 612.503.68 | CO de Jolimont – Réfection de l'étanchéité de l'entrée, rénovation des salles de classe et création de douches supplémentaires | Fr. | 450'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 15. | 612.503.69 | Ecole du Botzet – frais d'études d'agrandissement | Fr. | 150'000,00 |
| | | Ces frais d'études seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 16. | 612.503.70 | Ecole de la Vignettaz – bâtiment C – réfection de la toiture : étanchéité et isolation | Fr. | 250'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 17. | 612.503.71 | Ecole du Schoenberg – Rénovation des halles de gymnastique, rénovations intérieures et remplacement des vitrages | Fr. | 440'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |

Séance du 14 décembre 2009

Ordre du jour (suite)

- | | | | | |
|-----|------------|--|-----|------------|
| 18. | 616.503.00 | Extension de la caserne des pompiers - études | Fr. | 100'000,00 |
| | | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 19. | 620.501.12 | Etudes sur espaces publics (sites urbains et naturels) | Fr. | 150'000,00 |
| | | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales. | | |
| 20. | 621.506.08 | Véhicule (Parcs et promenades) | Fr. | 75'000,00 |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |
| 21. | 700.506.30 | Extension de la fibre optique 2010 | Fr. | 100'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 22. | 700.506.31 | Adaptation de logiciels pour le Contrôle des habitants, les Finances et le Cadastre | Fr. | 460'000,00 |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |
| 23. | 700.506.32 | Evolution du réseau vers infrastructure téléphonie-informatique | Fr. | 50'000,00 |
| | | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales. | | |
| 24. | 900.506.02 | Site sportif du Guintzet : remplacement des mâts d'éclairage | Fr. | 160'000,00 |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |

Séance du 14 décembre 2009

Ordre du jour (suite)

25. 1050.506.00 Reprise véhicules et matériel du PET "Chantier écologique" Fr. 100'000,00
Cet achat sera financé par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
- B. des Services industriels
1. Réservoir Bourguillon : réparation partie sèche Fr. 100'000,00
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
2. Tuffière : mise en place désinfection aux ultra-violets Fr. 200'000,00
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
7. Votes finals sur le budget 2010 :
- A. Budget de fonctionnement de la Commune et des Services industriels ;
- B. Budget d'investissement de la Commune et des Services industriels ;
8. Réactualisation du plan financier 2010 - 2014 ;
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
9. Dissolution de Coriolis Promotion – message n° 51 ;
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme
10. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) – message n° 52 ;
Représentante du Conseil communal : Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales
11. Rapport du Bureau et **décision** au sujet de la proposition n° 3 interne de M. Stéphane Peiry (UDC) et de 15 cosignataires demandant de réduire le nombre de membres du Conseil général de 80 à 50 ;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 4 de Mme Martine Morard (PDC) et de 40 cosignataires lui demandant d'étudier la possibilité d'adhérer à la Coalition européenne des Villes contre le racisme et de formuler, le cas échéant, son intention d'adhésion ;

Séance du 14 décembre 2009

Ordre du jour (suite)

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 6 de MM. Pius Odermatt (PS), Marc-Antoine Gamba (PDC) et Pierre Olivier Nobs (PCSO), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant la publication régulière des valeurs de l'air des stations de mesure en ville, notamment dans le bulletin "1700" et sur le site internet de la Commune ;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 7 de MM. Thomas Zwald (PLR), Louis Castella (UDC), de Mme Eva Kleisli (Verts), de MM. Thierry Steiert (PS) et François Weissbaum (PCSO), ainsi que de 31 cosignataires, lui demandant d'étudier la réalisation d'une piscine couverte par une membrane à la Motta sous forme d'un partenariat ;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 8 de M. Daniel Gander (UDC) et de 7 cosignataires lui demandant l'aménagement de voies de bus et cycles sur le secteur avenue du Midi – carrefour de Beaumont ;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 10 de Mme Christel Berset (PS) et de M. Christophe Allenspach (PS), ainsi que de 17 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'accorder des dérogations aux normes du plan d'aménagement local pour ne pas entraver l'assainissement des bâtiments anciens et favoriser les constructions Minergie P. ;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 11 de MM. Thierry Steiert (PS) et Christoph Allenspach (PS) lui demandant de présenter un rapport sur le potentiel de production d'énergie photovoltaïque en ville de Fribourg et sur les possibilités et les conditions d'une promotion de cette énergie par la Commune ;
18. Décision quant à la transmission des postulats :
 - n° 30 de Mme Regula Strobel (Verts) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier les conditions d'une collaboration avec Mobility ;
 - n° 31 de M. Daniel Gander (UDC) demandant au Conseil communal de coordonner une "action réparatrice" des bâtiments touchés par le phénomène des graffiti ;
 - n° 32 de M. François Weissbaum (PCSO) et de 3 cosignataires demandant au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires pour construire une passerelle entre le stade de Saint-Léonard et les terrains synthétiques ;
 - n° 33 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 23 cosignataires demandant au Conseil communal l'installation d'une balustrade le long de l'escalier du Guintzet, de la rue des Ecoles jusqu'au sommet ;
 - n° 34 de MM. Pius Odermatt (PS) et Pierre-Olivier Nobs (PCSO), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures pour améliorer la biodiversité dans les zones urbaines de Fribourg ;

Séance du 14 décembre 2009

Ordre du jour (suite)

- n° 35 de MM. Philippe Vorlet (PDC), Pius Odermatt (PS) et de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 38 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier un soutien logistique en faveur des parents qui accompagnent des groupes d'enfants à l'école ;
- n° 36 de Mmes Giovanna Garghentini Python (PS) et Christel Berset (PS), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier une nouvelle gestion du ramassage des ordures ;
- n° 37 de Mmes Claire Roelli (PS), Catherine Nusbaumer (PS) et de M. Ferdinand Python (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de formation professionnelle au sein de neuf secteurs de l'administration communale ;
- n° 38 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Claire Roelli (PS), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier un engagement de la Commune en faveur d'achats publics équitables ;
- n° 39 de MM. Thomas Zwald (PLR), Vincent Jacquat (PLR) et de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 31 cosignataires, demandant au Conseil communal de tenir une statistique annuelle des marchés publics passés par la Ville de Fribourg ;

19. Réponses aux questions :

- n° 111 de M. Jean-Pierre Largo (PLR) relative à la non-affiliation des transports urbains des TPF à l'Union des transports publics ;
- n° 119 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) relative à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de spectacle ;
- n° 120 de Mme Regula Strobel (Verts) relative à l'audit en cours ;
- n° 124 de M. Stanislas Rück (PDC) relative aux façades de la salle de spectacle ;
- n° 126 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg ;

20. Divers.

ooo

**1. Communications de la
Présidente**

La Présidente relève qu'un courrier du Tribunal cantonal, du 17 novembre 2009, est parvenu au Bureau pour l'informer que le 1^{er} octobre 2009, M. R. Weibel a recouru contre la décision du Préfet du district de la Sarine relative au dossier de la gestion des biens bourgeoisiaux. Par lettre du 25 novembre 2009, le Bureau a fait part de ses observations au sujet de ce recours. Nous avons repris textuellement les arguments déjà développés antérieurement.

Séance du 14 décembre 2009

Communications de la Présidente (suite)

Comme vous le savez déjà, Mme R. Strobel a démissionné pour le 31 décembre 2009. Elle sera remplacée par M. Rêzan Zehrè. Quant à Mme C. Esseiva, elle a annoncé sa démission du Conseil général pour le 31 décembre 2009. Le siège du groupe libéral-radical n'a pas encore été repourvu.

La Présidente se propose d'interrompre l'examen de l'ordre du jour vers 22.30 heures en fonction de l'avancement des travaux et de passer alors aux "Divers". Les débats reprendront demain soir. *"Au vu de l'ordre du jour chargé pour ces deux soirs, je vous prie de limiter vos interventions à l'essentiel, pour autant que cela soit possible et que vous estimiez que cela ne porte pas atteinte au débat démocratique que nous devons avoir ici."*

La Présidente rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

2. Approbation du procès-verbal n° 29 de la séance du 2 novembre 2009

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

ooo

3. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. Thierry Steiert, avec effet au 1^{er} janvier 2010

La Présidente rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour. Au deuxième tour, la majorité simple suffit.

Discussion

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) fait la déclaration ci-après :

"Permettez-moi en premier lieu de remercier, au nom du groupe socialiste, M. T. Steiert d'avoir siégé et œuvré durant de nombreuses années au sein de la Commission financière.

J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Mme A. Sidi Nur Manguay qui accepte d'assumer cette fonction. Mme Sidi Nur Manguay possède une licence ès sciences économiques et sociales, qu'elle a achevée en 1996. Durant les trois années qui suivirent, elle a travaillé comme collaboratrice spécialisée à la Chancellerie fédérale. Depuis cette date, elle est enquêtrice financière auprès de la Police judiciaire fédérale. Je suis convaincue que Mme Sidi Nur Manguay apportera une force supplémentaire à la Commission financière. Je vous prie de l'encourager dans sa décision de servir le Conseil général en lui apportant vos voix."

Séance du 14 décembre 2009

Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. Thierry Steiert, avec effet au 1er janvier 2010 (suite)

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	75
Bulletins rentrés	75
Bulletins blancs	5
Bulletin nul	0
Bulletins valables	70
Majorité absolue :	36

Mme Addei Sidi Nur Manguay est élue avec 65 voix.
(Applaudissements)

Ont obtenu des voix : M. John Clerc (3), M. Vincent Jacquat (1), M. Pascal Wicht (1).

La Présidente félicite Mme Addei Sidi Nur Manguay de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son nouveau mandat.

ooo

4. Election d'un conseiller d'agglomération

La Présidente déclare ce qui suit :

"Nous élisons ce soir un conseiller d'Agglomération en remplacement de Mme M. –T. Maradan Ledergerber. Selon le calendrier communiqué par la Préfecture de la Sarine, M. le Préfet n'assermentera ce nouveau délégué qu'après le délai légal de recours, c'est-à-dire qu'à la fin du mois de février ou au début du mois de mars 2010. L'Agglomération pourra dès lors réviser ses statuts lors de sa session de février. Le nouveau conseiller d'Agglomération n'entrerait ainsi en fonction que pour la session de mai."

Discussion

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"J'ai l'honneur de vous présenter M. P. Odermatt comme candidat au Conseil d'Agglomération. M. Odermatt a une formation d'ingénieur agronome EPFL, avec spécialisation en agriculture. Durant son cursus professionnel, il a occupé diverses fonctions dans l'industrie alimentaire tant en Suisse qu'à l'étranger. Son intérêt et son engagement politique portent sur toutes les questions en touchant l'environnement, la mobilité et l'aménagement du territoire. En sa qualité de Conseiller général, il en a donné la preuve en déposant plusieurs postulats couvrant ces trois domaines. M. Odermatt est marié et père de deux filles adolescentes."

Im Agglomerationsrat wird er sich für eine nachhaltige Siedlungsentwicklung und Mobilitätspolitik einsetzen wollen. Er ist überzeugt, dass unsere Agglomeration die Herausforderungen der Zukunft für

Séance du 14 décembre 2009

Election d'un conseiller d'agglomération (suite)

mehr Lebensqualität für unsere und die folgenden Generationen meistern kann. Nicht nur die Konferenz in Kopenhagen zeigt, dass auf verschiedenen Ebenen gehandelt werden muss. Ich danke Ihnen für die Wahl von Pius Odermatt."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	77
Bulletins rentrés	77
Bulletins blancs	6
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	69
Majorité absolue :	35

M. Pius Odermatt est élu avec 64 voix. (Applaudissements)

Ont obtenu une voix : M. Vincent Jacquat, Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber (rires), M. Laurent Moschini, M. Pierre-Alain Rolle, M. Claude Schenker.

La Présidente félicite M. Pius Odermatt de son élection. "*Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de votre mandat.*"

ooo

5. Examen du budget de fonctionnement 2010

A. DE LA COMMUNE

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

Suite au message relatif au budget 2010 – dans lequel nous nous sommes efforcés d'être le plus complets possible - message que vous avez tous lu attentivement, le Conseil communal tient encore à vous faire quelques remarques complémentaires.

C'est pour des raisons bien réfléchies que le Conseil communal a choisi de ne pas vous proposer une augmentation d'impôt cette année. La préparation du budget 2010 a été des plus difficiles, car elle se trouvait dans une conjonction de facteurs spécifiques et uniques. Le premier de ces éléments est l'échéance de l'acceptation ou non par le Grand Conseil de la nouvelle péréquation intercommunale et, le cas échéant, de la décision populaire qui pourrait suivre. Le deuxième facteur est celui de l'appréciation de l'ampleur de la crise économique et de ses effets sur les rentrées fiscales et sur les charges de l'aide sociale. Sans oublier un dernier élément, celui de la baisse fiscale de 2010 qui s'ajoutera directement à celle de 2009.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

Pour rester en dessous de la limite légale des 5 % d'excédent de charges et pour limiter le déficit à 3,44 % des produits, la Ville de Fribourg a fait un travail d'économies considérable. Dans la première mouture du projet de budget – celle du mois de juin – le déficit frisait les 11 millions de francs.

Une hausse de l'impôt communal, même si elle avait passé la rampe du Conseil général – ce dont je doute personnellement – aurait été contestée par référendum. Les mêmes partis qui reprochent au Conseil communal son manque de courage politique s'y seraient opposés farouchement.

Le Conseil communal a donc fait un choix, celui de la rigueur et de la transparence. Il n'a pas essayé de réévaluer ses actifs à la hausse, ni prévu des coupes linéaires de quelques % dans les dépenses liées comme l'ont fait d'autres grandes communes qui sont confrontées aujourd'hui aux mêmes difficultés d'équilibre budgétaire, cela sous l'œil bienveillant du Service cantonal des communes !

Le Conseil communal se doit également de relever que les subventions versées par l'Etat pour la deuxième année d'école enfantine ont été mises en réserve afin d'assurer l'avenir de ce dossier important, mais très coûteux pour la Commune, et qu'elles n'ont pas été injectées directement dans le compte de fonctionnement.

En plus de l'analyse structurelle dont M. le Syndic vous parlera tout à l'heure, le Conseil communal a travaillé à la réduction de l'effectif du personnel dans le secteur de l'Aménagement / Cimetière / Parcs et Promenades, de 3,4 équivalent pleins temps (EPT), ainsi qu'à la réorganisation de différents secteurs tels l'Agglomération et l'Inspection financière. Cet effort représente une réduction réelle de 5,9 EPT.

Confronté à de nombreuses demandes de créations de postes, le Conseil communal n'en a retenu que les plus indispensables, c'est-à-dire ceux qui découlent directement de décisions du Conseil général (halle omnisports) ou qui émanaient de secteurs délicats en constante évolution (Relations humaines et Tutelles) et en surcharge de travail.

Dans ce budget 2010, nous vous signalons trois nouveautés essentielles.

La mise en place de l'Agglomération se traduit pour la Ville par une réduction de ses charges de 500'000 francs, comme le montre le tableau récapitulatif de la page 3 du message qui contiendra désormais un nouveau chapitre 13, géré par le service des Finances. Ensuite, la Ville reprend entièrement à sa charge le PET Chantier écologique, comme à l'époque de sa création, afin de garder la main sur les décisions en matière de gestion du chômage et d'insertion sociale. Vous trouverez toutes les explications en pages 3 et 4 du même message. La troisième nouveauté est liée à l'ouverture de la halle omnisports sur le site sportif de Saint-Léonard. Cette ouverture entraînera des coûts annuels estimés à 100'000 francs pour la Ville, y compris le salaire d'un nouveau collaborateur.

Dans le cadre de l'étude structurelle demandée par le Conseil général en 2009, le groupe de travail spécifique (subventions et tâches non liées) a fourni au Conseil communal, en collaboration avec tous les services, des analyses très pointues. Celle concernant les subventions

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

versées (postulat C. Allenspach / T. Steiert) a permis à l'Exécutif d'avoir une vision globale, systématique, exhaustive et évolutive de 1990 à 2009. Il en ressort que le pouvoir décisionnel du Conseil communal est très restreint (1,7 million de francs) et ne représente que 0,89 % du budget 2010.

Aussi, le Conseil communal a-t-il décidé de maintenir ces subventions, car leurs montants modestes sont indispensables aux institutions et associations bénéficiaires pour leur permettre de continuer à œuvrer chacune dans son domaine. Supprimer ces subventions engendrerait de graves difficultés, voire la disparition d'associations, de sociétés qui assument aujourd'hui des charges que la collectivité publique devrait alors reprendre avec, pour elle des coûts sans doute plus élevés.

En 2007 déjà, avec l'aide d'un groupe de travail, nous avons procédé à l'analyse des tâches non liées. Diverses décisions et constatations ont pu être rassemblées dans un document. Celui-ci est évolutif et le Conseil communal, en 2009, a confirmé les choix faits (voir message, pp. 11 à 13). A titre d'exemple : maintien du pont AVS – maintien de la participation de la Commune aux frais de transport du personnel, et, innovation, reprise du Chantier écologique.

En complément de cette approche, le Conseil communal a décidé de mettre en œuvre des analyses ciblées portant sur la gestion des espaces verts dans le secteur de l'Aménagement et, dans celui des Finances, sur une gestion scientifique et optimisée des emprunts au vu des importants remboursements prévus en 2010.

Dans la perspective de l'introduction des nouvelles approches comptables des collectivités publiques (MCH2), l'analyse par nature du budget a été privilégiée, car elle offre une vision réaliste des différences entre les charges et les recettes. On constate, dans les pages jaunes citron du budget, reprises et expliquées au chapitre II du message, pp. 13 et suivantes, les variations entre 2009 et 2010. La rubrique 40 'Impôts' présente une diminution globale de 500'000 francs, mais si l'on opte pour une approche plus fine, on voit pour la première fois une baisse réelle des recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 300'000 francs, ainsi qu'une diminution de 1,5 million de francs aux rubriques des recettes sur les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Cette évolution est compensée par une progression estimée à 900'000 francs, du produit de la contribution immobilière.

En conclusion, le Conseil communal se réjouit de l'acceptation de la nouvelle péréquation financière. Même si celle-ci apportera un peu d'air frais, elle ne pourra cependant pas à elle seule résoudre les problèmes de la Ville et des grandes communes, d'autant moins que Fribourg y contribuera de manière importante, solidarité oblige. Le Conseil communal mettra tout en œuvre pour conserver de bons contribuables et donner envie à d'autres de s'installer en ville. A cette fin, il faut garantir des prestations et des services de qualité aux habitants. Le Conseil communal s'attellera aussi à mettre en place une nouvelle vision verticale de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes (aide sociale, écoles, etc.) et s'investira dans le projet de Fusion 2016, défi de la prochaine législature pour le Grand Fribourg.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

C'est avec confiance et sérénité que le Conseil communal vous prie d'accepter le budget de fonctionnement 2010 tel qu'il vous est proposé."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, fait la déclaration qui suit :

"J'aimerais apporter deux compléments à ce que vient de dire Mme la Directrice des Finances. Le premier concerne l'analyse structurale du personnel de l'administration communale. Nous nous permettons de vous rappeler la méthodologie choisie et que le Conseil communal vous avait présentée en février 2009 dans le cadre de son 'plan d'analyse structurale pour l'élaboration d'un plan d'économies pour les budgets 2010 et suivants.' (cf. message n° 42^{bis}, p. 3). Cette méthodologie comportait les quatre éléments suivants :

- *l'inventaire qualitatif et quantitatif des prestations de chaque service et du personnel chargé de les accomplir ;*
- *l'analyse par le groupe, aidé des responsables des services, des dotations et la recherche de solutions pour optimiser et/ou rationaliser les prestations ;*
- *la recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la synergie interne et externe (autres communes) et la fixation de priorités ;*
- *le plan d'action et l'échéancier pour atteindre ces objectifs. Ce dernier point est le plus important et prévoit évidemment l'approbation du plan et de l'échéancier par le Conseil communal.*

Le Conseil communal a confié, à cet effet, un mandat à la société Mercuri Urval qui reprend exactement cette méthodologie et ces quatre objectifs.

Le Conseil communal demeure totalement, sans restriction, fidèle à cette démarche. Ainsi n'est-il absolument pas dans ses intentions de rédiger un rapport que l'on pourrait qualifier d'alibi, pour ensuite le mettre au rebut et, en conséquence, pour ne lui donner aucune suite. En outre, ce plan est ambitieux tant par son volume que par sa démarche. C'est ce qui explique presque entièrement que les conclusions de cette analyse et les décisions du Conseil communal qui en découleront ne soient pas déjà opérationnelles aujourd'hui. Pour prendre le domaine général de l'Edilité, retenu dans un premier temps, tant en raison de sa taille que pour la valeur d'exemple qu'il aura pour les autres directions, la mise en œuvre de ce plan s'inscrit dans un terme moyen, ne serait-ce que pour respecter entièrement les procédures légales.

Il serait en outre erroné de prétendre maintenant que l'Exécutif ne se préoccupe pas d'économies dans ce domaine en particulier. En effet, comme vient de le relever Mme la Directrice des Finances, une analyse spécifique des fonctions du secteur des Parcs et Promenades à des fins d'économies est en cours et devrait déboucher sur des décisions dès le printemps 2010. En outre, comme tout le monde l'aura remarqué, trois postes n'ont pas été reconduits et ne le seront pas durant l'exercice 2010 à la Direction de l'Edilité, secteur de l'aménagement et des bâtiments. Ensuite, dans le domaine de l'Administration générale – indépendamment des mouvements liés à la Promotion économique et à l'Inspection financière – le Conseil communal a renoncé à l'engagement d'un chargé de

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

communication et d'un chargé de l'intégration. S'il est erroné de prétendre que le Conseil communal n'aurait pas de volonté d'économies en matière de prestations, il est juste de reconnaître que la démarche d'analyse des prestations du personnel à des fins d'économies s'inscrit dans un moyen terme. Dans ce contexte, le Conseil communal réaffirme sa volonté d'aller jusqu'au bout dans le respect intégral des engagements qu'il a pris devant le Conseil général en février 2009.

Quant au second complément à la déclaration de Mme la Directrice des Finances, il concerne toute la question souvent évoquée de l'endettement. Le Conseil communal est entré en matière sur ce dossier. Il n'a bien évidemment pas attendu ce soir pour en débattre et surtout pour agir. Depuis plus de deux ans, et même bientôt depuis trois, d'importants remboursements de la dette communale ont été effectués :

- en 2007 : 5,5 millions de francs ;
- en 2008 : 11 millions de francs ;
- en 2009, si tout se passe normalement, près de 30 millions de francs.

Ainsi, par rapport au budget 2009, le service des intérêts de la dette diminuera-t-il de plus d'un million de francs. Cette dette communale nette s'élèvera ainsi à quelque 3'700 francs par habitant. Il s'agit là d'un indice positif dans un contexte général, étant bien entendu que les emprunts sont destinés au financement nécessaire des investissements.

Pour ce qui a trait à la proposition du groupe PDC, le Conseil communal estime que pour l'instant les solutions suggérées sont prématurées. Pour le reste, nous relevons qu'une réponse exhaustive sera donnée dans les délais fixés par la loi. Enfin, à l'image de ce qui s'est fait avec le produit de la vente de la CEV, le Conseil communal entend en faire l'usage le plus idoine. En ce sens, la réduction effective de notre endettement reste la priorité."

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"En abordant l'examen du budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2010, la Commission financière a été confrontée d'emblée aux données suivantes :

<i>Total des produits</i>	<i>Fr.</i>	<i>207'969'943.00</i>
<i>Total des charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>214'364'397.00</i>
<i>Excédent des charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>6'394'454.00</i>

Au cours de sept séances plénières précédées de cinq rencontres de groupes, la Commission financière a conduit son travail d'analyse et celui d'élaboration d'un préavis en traitant les points suivants :

1. *Contexte général de l'examen des données budgétaires*
2. *Situation des comptes au 10 octobre 2009*
3. *Analyse du message du Conseil communal*
4. *Examen du budget de chacune des directions*
5. *Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général*

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

1. Contexte général de l'examen des données budgétaires

La période administrative en cours qui prendra fin en 2011 a été marquée par des budgets présentant des excédents de charges importants. Ils ont fait l'objet de considérations que la Commission financière a également formulées en termes de vœux. En décembre 2006, elle s'est déclarée unanime à souhaiter que le Conseil communal amorce un redressement des finances qui doivent tendre vers l'équilibre. Une année plus tard, elle constatait qu'aucun redressement n'était amorcé. En 2008, elle insistait sur le fait que des sacrifices étaient indispensables.

Dans les faits, les réponses espérées ont été apportées partiellement par les comptes qui ont bouclé par des résultats positifs d'excédents de produits : 2'529 francs en 2007 et 276'804 francs en 2008. Des résultats comparables sont espérés pour 2009 et les données comptables connues à ce jour ne l'excluent pas.

2. Situation des comptes de la Commune de Fribourg au 10 octobre 2009

Cette situation établie au 10 octobre par le Conseil communal a été communiquée le 25 novembre aux membres du Conseil général. Il ressort de ce document que les comptes de produits présentent un excédent de 1,84 million de francs en chiffres ronds et que les comptes de charges présentent un excédent de 480'000 francs, montant également arrondi. La différence positive est donc de 1,36 million de francs. Cette situation laisse augurer un résultat des comptes 2009 nettement plus favorable que celui des prévisions budgétaires même si toutes les données, notamment celles des recettes fiscales, n'ont pas pu être prises en compte.

Le service des Finances ajoute que 'les montants présentés sont un arrêt sur image des charges et produits qui ont dépassé le budget au 10 octobre 2009. Il est évident qu'au 31 décembre 2009 certaines charges et certains produits n'auront pas atteint le budget prévu. De ce fait, le montant de la différence positive précitée évoluera certainement de manière importante au moment du bouclage final des comptes 2009'.

3. Analyse du message du Conseil communal

Le message du Conseil communal fournit des informations précises et nombreuses sur les questions en rapport avec le budget 2010. S'il aurait pu être plus explicite sur les options qui ont permis de ramener, dans la phase d'élaboration, l'excédent de charges de 10,5 millions à 6,4 millions de francs (p. 1), il traite avec précision et pertinence les principaux changements : mise en place de l'agglomération, reprise par la Ville du PET chantier écologique pour n'en citer que deux.

L'audit organisationnel et l'analyse des prestations, démarche actuellement en cours, devraient déployer leurs effets sur un moyen terme. Une majorité des membres de la Commission financière soutient le déroulement de cette démarche alors qu'une minorité exprime son scepticisme allant parfois jusqu'à qualifier l'analyse d'inutile et de très onéreuse. M. le Syndic et M. le Vice-syndic avaient annoncé, le 4 février 2009, lors d'une séance de la Commis-

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

sion financière, que des mesures d'économie voire des effets d'une importance capitale auraient une influence déterminante sur le budget 2010. Cela n'est pas le cas.

S'il faut relever également la qualité des autres chapitres habituels figurant dans un message accompagnant le budget, il y a lieu de souligner l'analyse approfondie des développements consacrés à l'examen de détail des principales recettes fiscales.

4. Examen du budget de chacune des directions

La procédure établie depuis plusieurs années a été maintenue. Chacune des directions reçoit une délégation de la Commission financière pour préparer les séances plénières. Ces rencontres se sont déroulées dans un état d'esprit d'ouverture et de collaboration ; elles ont permis de recueillir les informations et les explications nécessaires tant sur les questions majeures que sur celles qui relèvent du ménage quotidien.

La Commission financière exprime ses remerciements aux chefs de service, en particulier à M. J. Pollet, pour leur disponibilité et les contributions compétentes qu'ils apportent au déroulement de la procédure budgétaire

5. Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général

Lors de la séance qu'elle a tenue le 4 décembre 2009, la Commission financière siégeant en présence de 9 de ses membres a donné un préavis positif à l'acceptation du budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2010.

Ce préavis a recueilli cinq voix favorables ; leurs auteurs ont souligné qu'il faut faire preuve de sagesse et que l'on ne peut pas modifier brutalement la trajectoire de la Ville. Il est donc sage d'attendre encore une année avant de prendre des mesures suite aux résultats que fournira l'analyse en cours. Il a également été souligné qu'un renvoi du budget fragiliserait des structures capitales pour la cohésion sociale et l'attractivité de la Ville.

Deux voix ont soutenu le renvoi du projet de budget au Conseil communal. L'un de leurs auteurs a souligné que l'Exécutif ne gère pas mal le ménage communal ; il se contente toutefois de promettre des efforts mais il n'a pas la volonté de changer. L'autre partisan du renvoi souligne que l'attitude du Conseil communal n'est pas acceptable ; la nouvelle péréquation ne sauvera pas la Ville.

Dans le vote de préavis au sujet du budget de fonctionnement de la Ville, il y a eu aussi deux abstentions. Leurs auteurs les ont présentées comme des manifestations d'insatisfaction à l'adresse du Conseil communal. Ce dernier n'a pas présenté une analyse suffisante pour réaliser de véritables économies, c'est-à-dire des diminutions de dépenses consécutives au renoncement à certaines tâches non obligatoires.

La Commission financière propose au Conseil général, à la majorité de ses membres, d'approuver le budget de la Ville de Fribourg pour

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

l'année 2010 tel qu'il est présenté dans le projet d'arrêté contenu dans le message du Conseil communal."

Rapport du groupe UDC

M. Stéphane Peiry (UDC) s'exprime comme suit :

"Le 17 février 2009, Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances, déclarait que les premiers résultats de l'analyse structurelle arriveraient en juin 2009 (cf. procès-verbal, p. 407) et que ces résultats permettraient d'orienter le budget 2010 (ibid. p. 391). Quel est le constat dix mois après ces déclarations ? Le déficit prévu pour 2010 se chiffre à 6,4 millions de francs, c'est-à-dire au même niveau que le déficit ordinaire du budget 2009, abstraction faite de la recette extraordinaire provenant de la vente de la CEV.

D'où ma première question : où sont ces fameux résultats issus de l'analyse structurelle payée à prix d'or à Mercuri Urval ? La réponse, malheureusement, nous la connaissons déjà. Il n'y a rien, comme il n'y a rien depuis le début de la législature. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici : cette législature est une législature de perdue. Rien n'a été entrepris depuis 2006 pour assainir la situation financière de notre Ville. On peut légitimement penser que rien ne sera entrepris d'ici à la fin de la présente législature.

Pour justifier son inaction, le Conseil communal préfère renvoyer la balle au Grand Conseil, sans se rendre que, malgré les modestes baisses d'impôt décidées par ce dernier, les recettes fiscales de la Ville continuent de progresser. Le Conseil communal a toujours tablé sur une hausse exceptionnelle des recettes fiscales, sans jamais s'imaginer que celles-ci pourraient un jour ou l'autre stagner. C'est bien grâce à la progression exceptionnelle des recettes fiscales que les comptes ont été équilibrés ces deux dernières années. Aucune mesure digne de ce nom n'a été prise par l'Exécutif pour tenter d'endiguer les déficits budgétaires.

Or, dans la perspective d'une situation économique difficile qui risque de se prolonger, le Conseil communal aurait été bien inspiré d'anticiper les risques liés à une stagnation du produit des impôts.

Nous-mêmes avons toujours tenté d'attirer l'attention de l'Exécutif sur les conséquences d'une accumulation de déficits budgétaires. En novembre 2006, je déposais une proposition invitant le Conseil communal à réfléchir à une restructuration du fonctionnement de la Commune ; la même année, notre groupe proposait 1,5 million de francs d'économies sur le budget 2007, combattues évidemment par le Conseil communal.

L'année suivante, c'est la Commission financière qui, dans un esprit constructif et consensuel, proposait 900'000 francs d'économies sur le budget 2008 ; une fois encore toutes combattues par le Conseil communal. Le message n'étant toujours pas compris, l'Exécutif s'est alors exposé à un renvoi du budget 2009 par le Conseil général. Je n'énumère pas ici les autres propositions présentées par d'autres groupes, comme celle des 'Verts' d'organiser une table ronde ou celles émanant du groupe PDC ou du groupe libéral-radical.

Manifestement, le Conseil communal ne souhaite pas entendre ces messages du Conseil général. J'ai parfois le sentiment que nous avons affaire à des autistes.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

Certains ce soir préconiseront sans doute l'abstention pour manifester leur insatisfaction à l'adresse du Conseil communal. Pour ma part, je n'ai jamais considéré que s'abstenir contribue à faire avancer les choses. C'est pourquoi, une fois encore, - mais reconnaissons que le Conseil communal ne nous en laisse pas le choix - le groupe UDC demande le renvoi du budget. Si le renvoi ne devait pas être accepté, nous refuserions le budget."

Rapport du groupe socialiste

M. Thierry Steiert (PS) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Le groupe socialiste a examiné le budget de fonctionnement 2010 attentivement. Il relève tout d'abord l'excellente qualité du message, qui contient des informations très complètes sur la situation financière de la Ville ainsi que sur les principaux éléments budgétaires. Avec un déficit de 6,4 millions de francs, ce budget n'est évidemment pas de nature à provoquer l'enthousiasme collectif. S'il y a un point sur lequel tout le monde dans cette salle peut être d'accord, c'est que nous préférierions entamer la nouvelle année avec un budget équilibré. Cela dit, le budget que nous examinons ce soir ne justifie aucunement une attitude de catastrophisme exprimée par certains partis, pour lesquels l'équilibre budgétaire est devenu un dogme absolu. Rappelons qu'au cours des dix dernières années, certains budgets présentaient des déficits bien plus élevés, mais ont été adoptés par la quasi-unanimité des conseillers généraux.

*Budget 2002 : déficit de 6,35 millions de francs, ce qui correspondait à 3,94 % des charges. Le porte-parole du groupe radical affirmait alors : « Malade ou pas, notre ville doit, malgré tout, aller de l'avant, raison pour laquelle notre groupe ne s'opposera pas à l'entrée en matière. » (cf. procès-verbal de la séance du 17 décembre 2001, p. 281). Le porte-parole du PDC parlait alors de 'relative stabilité du déficit' et constatait, face aux allègements fiscaux déjà consentis à l'époque par le Grand Conseil, que « le prix à payer est une détérioration de la situation de la commune. » (cf. *ibid.* pp. 276 et 277).*

L'année suivante, le déficit prévu était de 6,98 millions de francs (4,17 % des charges). Le porte-parole du PDC annonce alors que son groupe approuvera le budget et rejettera une éventuelle demande de renvoi.

Budget 2005 : déficit prévu de 5,334 millions de francs (2,93% des charges) : le porte-parole du PLR déclare que son groupe « est conscient que la marge de manœuvre du Conseil communal est extrêmement mince. L'Exécutif ne peut strictement rien contre la progression quasi inexorable des dépenses liées de quelque 5 millions de francs, chaque année, à laquelle il faut faire face. Quant aux dépenses non liées, le Conseil communal semble aujourd'hui en avoir la maîtrise. » (cf. procès-verbal de la séance du 20 décembre 2004, p. 250). Ce budget est accepté par 56 voix sans opposition.

Comme on dit si bien en allemand : « Was kümmert mich mein Geschwätz von gestern ». Les mêmes personnes font aujourd'hui état d'une situation catastrophique, alors qu'avec un excédent de charges de 3,44% du total des produits, le budget se situe largement en dessous de la cote d'alerte. En outre, nous pouvons constater que les comptes sont régulièrement meilleurs voire bien meilleurs que les budgets. On le voit bien, la situation est donc tout sauf alarmante.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

La vision réductrice des partis de droite ne tient pas compte de certains paramètres déterminants, tels que l'endettement par habitant. Avec un endettement de 3'600 francs, la situation est parfaitement sous contrôle à Fribourg. Comparons donc (source : Service de la statistique, chiffres 2008) :

Villars-sur-Glâne :	Fr.	7'420,00
Givisiez :	Fr.	5'097,00
Düdingen :	Fr.	5'070,00
Tafers :	Fr.	6'893,00
Châtel-St-Denis :	Fr.	5'239,00
Bulle:	Fr.	3'458,00

La plupart des communes présentent des budgets déficitaires pour 2010, en raison notamment de la crise économique, mais aussi à cause des baisses fiscales décidées par le Grand Conseil ces dernières années. Pour la Ville de Fribourg, ces baisses fiscales représentent environ la moitié du déficit budgétaire, alors que l'autre moitié est imputable à une péréquation financière inéquitable, qui devrait cependant être corrigée dès 2011. Celles et ceux qui votent une baisse fiscale après l'autre au Grand Conseil et qui contribuent ainsi de manière délibérée à la dégradation des finances communales sont les mêmes qui aujourd'hui reprochent à la Commune de ne pas maîtriser ses finances.

Der Gemeinderat hat mit diesem Budget das Beste gemacht, was in der bestehenden Situation möglich war. Eine zwanghafte Annäherung an das Budgetgleichgewicht, wie sie von den bürgerlichen Parteien gefordert wird, wäre nur noch mit einer Steuererhöhung oder mit Leistungskürzungen zu erreichen. Beides ist weder wünschbar noch, wie wir gesehen haben, finanzpolitisch notwendig. Die Zwängereien der bürgerlichen Parteien führen geradewegs in eine Sackgasse. ... Was unsere Stadt aber in den nächsten Jahren braucht, sind nicht kleinkrämerische Nörgeleien, sondern eine konstruktive und mutige Haltung. Nur so werden wir es schaffen, gleichzeitig die Lebensqualität zu erhalten und zu verbessern und gleichzeitig die grossen Herausforderungen der kommenden Jahre, namentlich in den Bereichen der interkommunalen Zusammenarbeit, der Mobilität und der Integration zu meistern.

En conclusion, le groupe socialiste votera le budget de fonctionnement 2010 de la Ville et des Services industriels tels que présentés, sous réserve de propositions ponctuelles lors de l'examen de détail ainsi que dans le cadre du budget d'investissement."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Georges Gaillard (PLR) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe libéral-radical s'est penché avec attention sur le message du Conseil communal du 17 novembre 2009 concernant le budget 2010 de la Ville de Fribourg et des Services industriels. Si le budget des Services industriels ne pose aucun problème, celui de la Commune est tout simplement inacceptable. Nous vous le déclarons immédiatement : notre groupe en proposera le renvoi.

Pourquoi inacceptable ? Parce que dans son prétendu combat vers l'équilibre budgétaire, notre Exécutif persiste dans sa stratégie qui consiste à tout promettre – pour calmer le jeu – et à ne rien entreprendre, si ce n'est de constituer des groupes de travail ou de confier des mandats externes, autrement dit de dévier les problèmes en corner.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

Pour 2010, le constat est flagrant. Dites-nous, Mmes et MM. les Conseillers communaux, à quelles rubriques vous vous référez pour nous prouver votre volonté politique de réaliser de véritables économies. Les chiffres sont connus, les arguments du Conseil communal pour justifier ce trou de 6,4 millions de francs aussi. Volontairement, nous n'y reviendrons pas, pour nous concentrer sur l'aspect politique du problème.

Pour rester dans l'actualité, l'exemple le plus frappant de la politique attentiste du Conseil communal est constitué par le mandat confié à Mercuri Urval. D'abord les promesses : nous lisons, en page 3 du message n° 42bis du 27 janvier 2009 concernant la deuxième mouture du budget 2009 ce titre : 'Plan d'analyse structurelle pour l'élaboration d'un plan d'économies pour les budgets 2010 et suivants' suit la phrase ci-après : 'Le but de ce document est de donner au Conseil communal les moyens nécessaires afin d'atteindre l'équilibre budgétaire à moyen terme.'

Face à une telle détermination, exprimée par l'Exécutif, les Conseillers généraux ont non seulement adopté le nouveau budget 2009, mais encore voté sans coup férir une enveloppe de 150'000 francs pour mener à bien cet alléchant programme !

Deuxième promesse, faite par M. le Syndic lors d'une séance de la Commission financière. Il y confirmait que le Conseil communal demanderait à l'expert désigné de remettre son rapport d'ici à la fin de juin 2009, afin que les premiers effets influent sur le budget 2010.

Troisième promesse : toujours de M. le Syndic et toujours devant la Commission financière : en réponse à une question portant sur le cahier des charges transmis à l'expert externe, M. P.-A. Clément a affirmé que cela relevait de la compétence du Conseil communal, mais qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que la Commission financière soit impliquée dans le processus.

Maintenant les faits :

- 1. La Commission financière n'a jamais vu le cahier des charges. A notre avis, le mandat confié à Mercuri Urval aurait dû être simple. Par exemple, nous devons impérativement réduire notre budget de fonctionnement de x %, veuillez nous dire d'ici au 30 juin 2009, ce que nous devons entreprendre pour atteindre cet objectif. Point.*

Nous n'avons pas connaissance du document, mais nous mettons notre main au feu qu'il ne contenait ni la mention précise de la nécessité de faire des économies, ni le délai de remise du rapport.

- 2. Non seulement la date de la remise du rapport de l'expert n'est même plus évoquée, mais on apprend encore que le travail n'est qu'à moitié réalisé et que – encore plus fort – si l'on veut que le travail soit achevé, nous devons tout à l'heure voter, mes chers collègues, une rallonge d'honoraires de 100'000 francs, gentiment camouflée à la position 110.318.15 'Frais judiciaires et d'expertises du budget 2010'.*
- 3. Que peut-on attendre concrètement du rapport à venir ? Le message que nous avons sous les yeux constate que la Commune peut compter sur 'un personnel motivé et engagé' et que 'le niveau de compétence professionnelle de (ce) personnel (est) très bon.' (cf.*

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

message n° 50, p. 5). Soit dit entre parenthèses, nous sommes d'accord avec cette appréciation. On y apprend aussi que les services déjà examinés, soit les secteurs de l'Edilité et des Sports, ne sont en tout cas pas surdotés en personnel et que ce serait même, par endroits, le contraire. Bref, une immense déception est d'ores et déjà programmée pour ceux qui croyaient béatement que le Conseil communal avait la volonté politique de mettre en œuvre des mesures de rationalisation, quitte à ce que cela fasse un peu mal.

Face à ce coup d'épée dans l'eau, nous disons : 'Stop !'. Au lieu de voter une rallonge, décidons plutôt de clore le premier chapitre de demander un rapport complet sur les analyses réalisées et voyons à quoi cela peut servir le Conseil communal dans la gestion des secteurs touchés. Il sera toujours temps, en cas de résultats probants, de passer à la deuxième étape.

Il faut cesser aujourd'hui de prendre les conseillers généraux pour des guignols, cesser de les promener en bateau, ... si possible jusqu'aux rives des élections de 2011.

Comme déjà dit en préambule, le groupe libéral-radical acceptera le budget des Services industriels, mais demande le renvoi du budget de fonctionnement de la Commune."

Rapport du groupe des "Verts"

Mme Maria-Teresa Escolar Mettraux (Verts) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe des 'Verts' a pris connaissance du budget 2010. Il est entré en matière sur ce budget et a décidé de l'accepter. En effet, plusieurs éléments plaident en faveur d'une amélioration à moyen terme des finances de la Commune. La nouvelle péréquation financière prévue pour 2011 et la fusion des communes projetée pour 2016 augurent d'une stabilisation, voire d'une diminution des charges communales.

Nous sommes, par ailleurs, satisfaits que la Ville ait entrepris une analyse structurelle de l'administration communale. Les résultats de l'étude de Mercuri Urval, prévus initialement pour l'automne 2009, ne seront finalement publiés qu'au début de 2010. Nous les attendons avec impatience. Dans ce contexte, nous relevons que le groupe de travail actuellement impliqué dans l'analyse de ces résultats, composé de MM. J. Bourgknecht, P.-A. Clément, A. Dousse, de Mme C. Agustoni et du Directeur de Mercuri Urval, est, à notre sens, trop engagé dans les affaires internes de la Commune. Nous demandons que ce groupe de travail soit complété par une personne externe à Fribourg, apte à poser un regard objectif et distant sur le fonctionnement de la Commune. Nous pensons, par exemple, qu'un professeur de l'IDEHAP serait à même de poser ce regard objectif et critique dont Fribourg a besoin.

Il nous semble également essentiel que l'analyse soit menée en comparaison avec d'autres villes de taille comparable, même si les tâches d'une commune sont toujours spécifiques et forcément un peu différentes d'une ville à l'autre. Nous demandons dans un deuxième temps la mise en place d'une table ronde réunissant des délégués des partis, et la Conseillère communale responsable des finances, avec pour mandat, sur la base des résultats de l'audit de Mercuri Urval, de proposer des solutions pour diminuer les charges structurelles de notre Commune. Nous espérons

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

ainsi que cette analyse permettra à la Ville de développer des projets stratégiques et constructifs."

Rapport du groupe PDC

M. Claude Schenker (PDC) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe démocrate-chrétien constate que le Conseil communal actuel s'accommode d'un déficit budgétaire chronique. Depuis le début de la législature, le refrain est le même : 'Le Canton ne fait rien. Au contraire, il baisse les impôts ; il faut attendre la nouvelle péréquation.'. Or, à la lecture du plan financier, on apprend que même avec cette nouvelle péréquation, le Conseil communal actuel envisage des déficits de plus de 5 millions de francs par an.

La rengaine enchaîne : 'On a coupé partout où c'est possible !'. Faux ! Un désendettement plus soutenu dégagerait une marge de manœuvre de plusieurs millions de francs par année.

Face au rabâchage du Conseil communal, le Conseil général, suivant la Commission financière et prenant ses responsabilités politiques, a fait, il y a deux ans, ce que le Conseil communal n'a pas eu le courage de faire, économiser ça et là dans un budget déplorable. Mais, les litanies s'éternisant, le Conseil général a continué à prendre ses responsabilités. Il y a un an, il a dû se résoudre au renvoi d'un budget pire encore, car institutionnellement, il n'appartient pas au Conseil général, mais bien au Conseil communal, de faire le choix des coupes nécessaires. Nous avons ensuite accepté une seconde mouture du budget, sur la base de promesses.

Cette année, le couplet devient un quasi-radotage. En effet, le Conseil communal ne tient pas ses promesses. Au budget 2009, seconde version, tout un chapitre s'intitulait fièrement 'Plan d'analyse structurelle pour l'élaboration d'un plan d'économies pour les budgets 2010 et suivants' (cf. message n° 42bis p. 3). Or, ce plan d'économies s'est évanoui et l'analyse structurelle qui s'éternise déjà se voit amputée au passage de sa raison d'être : des économies.

Autre promesse non tenue : l'application de la proposition de MM. C. Morard et B. Voirol. Le 1^{er} octobre 2009, devant le Préfet de la Sarine, le Conseil communal affirme qu'il dispose depuis deux jours des informations sur les perspectives fiscales 2009. Or, le document qu'il nous remet à la fin de novembre, sur la situation des comptes de l'exercice en cours ne contient pas cette donnée primordiale. Du reste, ce document – à livrer l'an prochain dès la fin du mois d'octobre, selon l'arrêt du Tribunal cantonal – devra aussi mentionner les postes où les dépenses seraient significativement inférieures au budget, ainsi que l'état des investissements et des dépenses imprévisibles et urgentes.

Je relève cependant les propos introductifs du Conseil communal. Le mot 'économies' a été prononcé au moins douze fois en dix minutes. Sur le désendettement, je cite : 'Il est évident que la diminution effective de la dette reste la priorité du Conseil communal.'. Alors là, je cite, j'ai pris note, je souligne, je répète et je prends d'avance toute cette assemblée à témoin : 'La diminution effective de la dette reste la priorité du Conseil communal.'.

Pour le présent budget, une double demande de renvoi est déposée. Si sur le principe, nous serions prêts à la soutenir, nous avons acquis la certitude qu'en cas de renvoi, le Conseil communal reviendra

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

devant nous avec au mieux quelques reports de charges, mais sans la volonté d'empoigner par les cornes le taureau, pourtant signe astrologique du Syndic ! Il faudrait alors renvoyer une deuxième fois le budget et plonger la Ville et les institutions qu'elle soutient dans un blocage institutionnel. Pour nous, le renvoi équivaldrait à faire boire un âne qui n'a pas soif.

L'intérêt général et l'image de la ville nous contraignent à prendre acte de la majorité politique qui compose actuellement le Conseil communal. Nous ne saurions toutefois apporter notre caution à ce mauvais budget. Aussi le groupe démocrate-chrétien marquera-t-il sa forte désapprobation par une abstention générale, aussi bien lors du vote sur la demande de renvoi que lors du vote final sur ce budget de fonctionnement de la Commune, sans remettre en cause le budget des Services industriels.

Mais, nous ne resterons pas les bras croisés. L'enjeu, c'est la fusion en 2016. A cette fin, il faut prendre des mesures budgétaires permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire, faute de quoi nous ne parviendrons pas à convaincre les communes voisines d'adhérer au projet. Notre Ville doit séduire par sa dot autant que par ses charmes. La piste du désendettement est objectivement la bonne. Ce budget le prouve, notamment grâce à la diminution du service de la dette suite en particulier à la vente de la CEV. Le désendettement du Canton l'a aussi démontré. De même, le groupe PDC exige que l'analyse structurelle de la Commune qui est en cours inclue des objectifs chiffrés et soit suivie rapidement des économies promises au début de 2009 encore."

Rapport du groupe PCSO

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"On ne redresse pas ainsi d'une année à l'autre un arbre qui penche : ce constat fait il y a trois ans par le groupe chrétien-social/Ouverture déplorait la courbe déclinante des pronostics budgétaires. Aujourd'hui, force est de constater que de Charybde en Scylla Fribourg doit absorber année après année des baisses de recettes, conséquence de l'ingéniosité parlementaire cantonale, d'une péréquation boiteuse et de la crise actuelle. D'aucuns invoqueront la prétendue incurie de ce Conseil communal et dévoileront des positions qui sentent déjà fort les préoccupations électoralistes.

Rappelez-vous qu'en 2002 et 2003, la situation était critique, alors même qu'il n'y avait pas encore de crise, mais que le Conseil général avait néanmoins accepté sans proposition de renvoi les budgets présentés. La Ville de Fribourg présente certes aujourd'hui un budget déficitaire, mais ce déficit est encore bien en dessous de la cote d'alerte. Ce budget a le mérite d'être explicite, clair et transparent, sans subterfuges et jongleries comptables pour camoufler des déficits ou mieux faire passer la pilule. Bulle et Villars-sur-Glâne, deuxième et troisième villes du canton, sont elles aussi en prévision déficitaire. Comment se fait-il que ces trois premières villes le soient, alors que de son côté, le Canton présente des budgets bénéficiaires ?

Comme toutes les communes, Fribourg n'est ni une entreprise privée, ni un ménage, mais bien une collectivité publique au service de sa population et garante du bien commun. A ce titre, elle a des devoirs à l'égard de ses habitants. Le groupe chrétien-social/Ouverture désapprouve encore et toujours les propositions de coupes qui porteront atteinte soit au personnel communal, soit au fonctionnement de ses services, soit

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

l'offre à la population. La qualité de vie des habitants de notre cité est notre priorité. Il faut la maintenir et si possible l'améliorer pour conserver nos habitants et si possible en attirer de nouveaux. De nouveaux logements, implantés notamment au centre ville, amènent et amèneront de nouveaux contribuables.

Le budget qui nous est présenté vise à consolider une qualité de vie en constante progression dans différents domaines. Dans l'offre sociale, il s'agit notamment du soutien à l'accueil de la petite enfance, de l'aide à l'enseignement scolaire avec l'ouverture de classes supplémentaires, du soutien aux accueils extrascolaires, de la professionnalisation de la gestion des centres de loisirs. Dans l'offre culturelle, on peut citer le maintien des subventions culturelles, dans celui de la mobilité douce, la création de deux stations de prêt de vélos – initiative à laquelle s'associera Villars-sur-Glâne – l'aménagement en sens unique de l'avenue de la Gare et autres mesures de modérations de trafic ... Dans le domaine des sports, rappelons la mise à disposition prochainement de la salle omnisports de Saint-Léonard et l'ouverture de la deuxième piste de glace.

Pour ce qui est de la politique du personnel, le groupe PCSO approuve l'engagement d'un EPT aux Tutelles et Curatelles et souhaite que cette question soit également examinée pour le service de l'Aide sociale, ne serait-ce que pour répondre aux attentes légitimes des bénéficiaires et du personnel. Le nombre de postes est-il suffisant pour faire face à la demande ? N'y a-t-il pas surcharge ?

Venons-en à la question de la reprise par la Commune du Chantier écologique. Les difficultés de travailler avec le SPE ne sont pas propres à la Ville de Fribourg. Compte tenu de la lourde charge financière et administrative que représente cette collaboration, nous approuvons pleinement le choix de la reprise par la Commune de ce Chantier écologique. Il en est de même de la reprise par REPER des centres de loisirs de Fribourg pour garantir un encadrement professionnalisé et pérenniser le travail accompli par les animateurs auprès des jeunes.

En 2007, 'Nous (priions) le Conseil communal d'examiner les possibilités de restreindre les dépenses du ménage communal, mais pas à la hâte, ni à la hache, ni par le biais d'abandon de tâches. Nous (demandions) des économies structurelles basées sur l'analyse et la réflexion et dont les effets devront se confirmer sur le long terme.' (cf. procès-verbal de la séance du 18 décembre 2006, pp. 251 et 252). L'analyse structurelle menée par Mercuri Urval nous apparaît comme une démarche juste et fiable, en particulier grâce à la consultation des collaborateurs. Nous en attendons impatiemment les résultats.

Les effets dès 2011 de la nouvelle péréquation financière amélioreront certainement le sort de notre Ville, dans l'attente de l'issue favorable de la fusion qui permettra au Grand Fribourg d'unir ses forces pour maintenir à flot ce bateau. Bien sûr, un monde idéal est sans dettes. Nous le savons. L'équilibre budgétaire demandé par la loi sur les communes devrait être appliqué, mais la réalité des faits est plus têtue que la loi. Nous sommes contraints de composer avec une situation particulière pour des raisons conjoncturelles (la crise) et pour des raisons structurelles (les dépenses liées). Force est de constater que la Ville n'a pas de problème de maîtrise de ses dépenses !

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

Les partisans du renvoi du budget 2010 sont-ils véritablement conscients des effets négatifs qui en résulteraient pour la Commune ? Les valeurs réelles, les priorités se dévoilent en période de crise. Quelles sont ces valeurs ? Quelles sont vos valeurs ? Quelle est notre vision de la société ? Votre choix ce soir le dévoilera. Si, Mmes et MM. les Conseillers généraux, vous contestez ce budget, vous devriez avoir également le courage de désigner explicitement les postes et les services que vous souhaitez supprimer ou réduire. MM. G. Gaillard et C. Schenker veulent-ils fermer la piscine de la Motta, la patinoire ou encore une ou deux classes ?

Pour le groupe chrétien-social/Ouverture, vous l'aurez compris, c'est toute la notion de cohésion sociale impérative en période de crise qu'il défendra ce soir. C'est avec ce leitmotiv qu'il examinera ce budget 2010."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie les groupes socialiste, chrétien-social et des "Verts" de leur soutien au projet de budget du Conseil communal. "Je regrette vraiment les propositions de renvoi présentées au nom de l'UDC par M. S. Peiry et du PLR par M. G. Gaillard. L'allégation de M. Gaillard quant à l'absence de volonté du Conseil communal ne saurait être acceptée. Le Conseil communal a une volonté politique. Malheureusement, et peut-être aussi heureusement, ce n'est pas la même volonté que celle de M. Gaillard. On se trouve là véritablement au nœud du problème.

A M. Peiry, j'aimerais aussi faire remarquer que si nous nous trouvons dans une situation aussi difficile que celle où nous devons nous débattre aujourd'hui, il n'est pas exempt de toutes responsabilités, au vu des motions et autres interventions qui sont les siennes au Grand Conseil. Je crois qu'il a une responsabilité dans ces difficultés et qu'il doit l'assumer.

Au groupe démocrate-chrétien, j'aimerais dire que le Conseil communal comprend qu'on puisse le critiquer par rapport aux engagements que nous avons pris notamment en matière de gestion et plus particulièrement de diminution de la dette. Il me paraît que depuis 2006, le Conseil communal a non seulement marqué sa volonté de réduire l'endettement, mais l'a inscrit dans les faits. Vous devez néanmoins vous rendre compte qu'il n'est pas possible de supprimer cet endettement d'un coup de cuillère à pot. Chaque année, des millions de francs ont été consacrés à cette réduction de la dette communale. C'est capital de le relever. En 2010, nous nous efforcerons de poursuivre sur cette voie. Nous avons du reste pris des dispositions à cet effet.

Comme l'a rappelé M. T. Steiert, durant la législature 2001 à 2006, la majorité de droite du Conseil communal de l'époque n'a pas non plus réussi à enrayer les déficits chroniques qui s'annonçaient à chaque budget de la Ville de Fribourg. Dans un tel contexte, j'ai vraiment le sentiment que le Conseil communal est conséquent avec lui-même et s'efforce de faire au mieux avec les moyens à sa disposition."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, se doit d'intervenir, puisqu'il a été interpellé par plusieurs intervenants. "Il convient en premier lieu de rappeler quelques données fondamentales. En premier lieu, de manière générale, la stratégie suivie par le Conseil communal n'est pas propre à l'actuel exécutif, mais est mis en oeuvre depuis la période administrative

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

précédente. Le Conseil communal a alors dû faire face à une situation héritée de la fin des années 1990 et qui était beaucoup plus catastrophique que celle d'aujourd'hui. A ceux qui ne s'en souviennent plus, je rappelle que les comptes – et non pas les budgets – des exercices de 1996 à 2001 se bouclaient par des déficits, en moyenne annuelle, de l'ordre de 5 à 6 millions de francs, si bien que la Commune connaissait un bilan négatif de près de 30 millions de francs. Tel n'est heureusement plus le cas à l'heure actuelle.

C'est un premier élément qui illustre la stratégie que suit le Conseil communal dans un contexte qui n'a pas toujours été favorable à la Ville. Parmi ces facteurs négatifs, on peut citer objectivement les décisions de réduction de la fiscalité cantonale avec leurs répercussions sur les impôts communaux, le temps qu'il a fallu tant au Conseil d'Etat qu'au Grand Conseil pour reconnaître et résoudre tout le problème de la péréquation. Ce sera enfin chose faite pour 2011, même si nous reconnaissons volontiers qu'il ne s'agit pas là de la solution à toutes nos difficultés.

Certains intervenants ont aussi interpellé le Conseil communal au sujet de déclarations que nous avons faites, mes collègues et moi-même. Je reconnais volontiers que nous avons été trop confiants quant à la vitesse de mise en œuvre de notre analyse structurelle de la Commune. J'aimerais toutefois attirer votre attention sur le fait que si nous avons décidé de recourir aux services d'une société externe, c'est ainsi parce que, contrairement à ce que semblent croire certains, nous ne disposons pas des outils nécessaires de management pour mener à bien une telle mission d'analyse. Je rappelle que ce n'est que depuis une dizaine d'années à peine que nous avons un service des relations humaines. Le mandat confié à cette société externe, qui va tout à fait dans le sens des engagements que j'ai rappelés tout à l'heure, implique plus de travail que ce que nous avons imaginé. Le facteur temps a également joué en ce sens que lorsque nous avons annoncé, en février 2009, que de premières décisions pourraient être prises sur la base de cette analyse en septembre de la même année – puisque c'est à ce moment-là que se prennent les premières décisions budgétaires – nous avons été effectivement trop confiants. Cela ne s'est pas révélé possible. Je le reconnais volontiers. Nonobstant, je le répète, les engagements pris seront tenus.

Pour avoir œuvré ensemble en tant que députés, je reconnais volontiers, M. S. Peiry, votre soutien dans le dossier de la péréquation financière, mais je me permets de vous rappeler un certain nombre de faits. C'est pour la dix-neuvième fois, sans aucune exception, que le budget présenté par l'Exécutif, toutes compositions politiques confondues, est déficitaire ! Toutefois, deux fois consécutivement, en 2007 et en 2008, les comptes ont été bénéficiaires. La Commission financière l'a du reste relevé dans son rapport.

Depuis 2001 – c'est également un fait qu'on ne pourra pas nier – nous avons subi des décisions de baisses fiscales successives cumulées de 10 millions de francs, voire même plus, si je m'en réfère au chef du service des Finances. Malgré cette donnée, l'entrée en vigueur – nous l'espérons – en 2011 de la nouvelle péréquation financière contribuera à améliorer notre situation budgétaire.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

M. G. Gaillard, vous me croirez ou non, mais je puis vous assurer que si nous avons confié un mandat d'analyse, stipulant comme vous l'avez suggéré dans votre intervention, que nous souhaitons une économie de 10 % de l'ensemble de nos charges – pour prendre un chiffre par hasard – je puis donc vous assurer que le délai de remise de l'analyse aurait encore été allongé.

Je terminerai par un petit sourire, en disant à M. C. Schenker qu'au Conseil communal, nous avons deux natifs du signe astrologique du taureau ... et en plus du même jour !"

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, n'entend pas allonger ce débat qui a, comme on pouvait s'y attendre, montré une juxtaposition d'avis. *"Des avis partiellement convergents et partiellement divergents. Tenter de tirer une synthèse, ce serait rédiger une sorte de procès-verbal avant l'heure. Je ne me livrerai donc pas à ce genre d'exercice, mais me contenterai de relever qu'il existe encore des possibilités d'analyse plus fouillée lors de l'examen de détail. Nous procédons en effet traditionnellement à la lecture centre de charges après centre de charges. Nous avons tenté pour deux directions une lecture horizontale, en prenant les positions '319', 'Cotisations'. Il existe d'autres positions comme 'Autres frais' ou 'Dépenses non spécifiées'. Sur ces points, des analyses complémentaires sont sans doute possibles et pourraient peut-être apporter quelques résultats. En résumé, la majorité de la Commission financière propose d'accepter ce budget."*

Vote sur la demande de renvoi

L'entrée en matière étant acquise de plein droit, il est immédiatement procédé au vote sur la demande de renvoi du budget.

La demande de renvoi du budget de fonctionnement 2010 de la Commune présentée par les groupes de l'UDC et du PLR est repoussée par 38 voix contre 18. Il y a 22 abstentions.

Pause

Les débats sont interrompus pour une pause à 21.10 heures et reprennent à 21.20 heures.

EXAMEN DE DETAIL

La Présidente rappelle certaines dispositions légales et réglementaires. Selon l'article 88, alinéa 3 LCo, "Les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposé par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement.". Cela signifie que lorsqu'une proposition d'augmentation de dépense est faite, il faut proposer simultanément la couverture de ce dépassement. Ainsi, le Conseil général doit-il, le cas échéant, prendre deux décisions, à savoir l'augmentation de la charge et celle portant sur la compensation. Ce mode de faire respecte la simultanéité des décisions. Selon l'arrêté du Préfet de la Sarine, du 17 juin 1992, les propositions de compensation ne peuvent toucher que les rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général. En d'autres termes, les compensations doivent être trouvées dans des chapitres qui n'ont pas encore été traités, en aucun cas le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre déjà accepté par l'assemblée. Aussi, si vous souhaitez, par exem-

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

ple, augmenter un poste au chapitre de l'Aide sociale et que vous souhaitez trouver une compensation sous le chapitre de l'Administration générale, vous devez présenter votre proposition sous l'Administration générale. Si vous attendiez de le faire sous l'Aide sociale, il serait trop tard. Pour assurer le bon déroulement des débats, je vous prie de déposer tout amendement par écrit, conformément aux dispositions réglementaires, en indiquant le numéro complet des rubriques budgétaires touchées.

I. ADMINISTRATION GENERALE

Le point ci-après donne lieu à discussion :

110.318.15 Frais judiciaires et d'expertise

Mandat confié à Mercuri Urval

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, précise qu'au sein de cette dernière, quelques remarques ont été émises au sujet du mandat confié à Mercuri Urval. Toutefois, aucune proposition clairement définie n'a été arrêtée par la Commission financière.

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical demande de réduire de 100'000 francs le présent poste. Ce montant correspond aux honoraires futurs de Mercuri Urval. Comme l'a relevé notre représentant au sein de la Commission financière, M. G. Gaillard, on peut lire dans le message n° 42bis concernant la version II du budget 2009 : 'Le but de (cette étude) est de donner au Conseil communal les moyens nécessaires afin d'atteindre l'équilibre budgétaire à moyen terme.' (cf. message n° 42bis, p. 3). Or, dans le document du budget 2010, aucune mention n'est faite de la volonté d'atteindre cet équilibre.

Il est vrai que ce soir M. le Syndic a rappelé ce désir, mais nous tous le savons : verba volant. N'est-ce pas plutôt un discours destiné à calmer les esprits avant le vote sur le budget plutôt que l'affirmation d'une véritable volonté d'économies. Dans ces circonstances, le groupe PLR ne voit pas l'intérêt d'une étude qui n'aura pas d'autre but que de dresser un inventaire des tâches, mais non de contribuer à diminuer les dépenses. C'est la raison pour laquelle nous proposons une réduction de 100'000 francs de cette rubrique."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, ne surprendra personne, en annonçant que le Conseil communal s'oppose à cette proposition de réduction. Voici pour quelles raisons. *"Premièrement, il ne s'agit pas de mes désirs, mais des engagements du Conseil communal. Je l'ai rappelé tout à l'heure, quand j'ai précisé qu'il y avait eu sous-estimation du temps nécessaire à cette analyse. Comme je l'ai déjà affirmé, les engagements pris par le Conseil communal seront respectés, puisque les résultats de cette étude ne se limitent pas au budget 2010, mais concernent également les budgets suivants. Ensuite, dans le cadre du mandat donné à la société Mercuri Urval, nous visons deux objectifs. Le premier est interne ; il s'agit non seulement de dresser l'inventaire des tâches, mais également d'établir l'ensemble des cahiers des charges de tout le personnel. Dans cette perspective, il est indispensable que le Conseil communal connaisse l'effet de chaque décision d'abandon ou de maintien des tâches effectuées par tout le personnel communal. Voilà pour le but interne.*

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

Comme précisé au mois de février, s'ajoute un objectif externe, c'est-à-dire par rapport aux autres communes de la région. Certains d'entre vous ont évoqué la perspective de la fusion. Il est évidemment pour nous de la plus haute importance de disposer d'une analyse complète de nos structures, étant bien entendu que la future commune devra avoir un outil de référence. Aussi, annuler aujourd'hui le mandat de Mercuri Urval serait totalement contreproductif, dans la mesure où toute décision qui serait prise avant de connaître le résultat de cette étude serait parfaitement arbitraire. En outre, le Conseil communal n'aurait plus entre les mains cet outil de référence pour les travaux liés à la fusion. Enfin, comme je l'ai relevé en introduction, cette opération d'analyse structurelle s'est limitée jusqu'à présent aux seuls services de l'Edilité et des Sports. Le Conseil communal entend bien poursuivre cette opération pour l'ensemble du personnel communal sans exception.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de vous opposer à cette proposition de réduction."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, répète que cette dernière ne s'est pas prononcée de manière précise sur cette question. Il n'y a donc pas de préavis de suivre la proposition de diminuer de 100'000 francs la présente rubrique. La Commission financière propose ainsi le maintien de ce poste tel quel.

Vote

Opposée à la proposition de Mme Antoinette de Weck de diminuer de 100'000 francs la présente rubrique en renonçant aux honoraires futurs de Mercuri Urval, la proposition du Conseil communal l'emporte par 44 voix contre 25 et 7 abstentions.

II. FINANCES

Le point ci-après donne lieu à discussion :

210. Impôts

M. John Clerc (PS) a entendu tout à l'heure Mme la Directrice des Finances affirmer que pour cette année, elle ne demande pas d'augmentation d'impôt. Cela signifie-t-il qu'il y en aurait une l'année prochaine ?

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, répond ce qui suit :

"Comme je ne suis pas devin – et le Conseil communal non plus – je ne peux pas m'engager pour l'année prochaine, c'est-à-dire pour 2011. Il faudra que nous analysons tous les effets qu'aura la nouvelle péréquation financière sur les finances de la Ville. Nous devons également voir les incidences de toutes les démarches que nous entreprendrons suite à l'analyse structurelle."

Pas d'autres observations. Adopté.

III. ECOLES

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

IV. POLICE LOCALE ET CIRCULATION

Les rubriques ci-après donnent lieu à discussion :

400.319.20 Participation aux frais de transport du personnel
...317... Déplacements et débours

Mme Antoinette de Weck (PLR) relève que dans son message, le Conseil communal affirme que "(la Commune) se doit de montrer l'exemple et de promouvoir les transports en commun et la mobilité douce." (cf. message n° 50, p. 12). A quoi correspond ce montant de 24'850 francs ?

"J'ai aussi relevé que dans tous les chapitres budgétaires, on trouve une position 317 'Déplacements et débours'. Si l'on fait la somme de la totalité des montants de ces positions, on arrive à 170'850 francs. Est-ce que sont comprises dans ces frais de déplacement, les dépenses de certains collaborateurs pour leurs déplacements de leur domicile à leur lieu de travail ? Enfin, est-il exact que des places de parc sont mises gratuitement à disposition de certains membres du personnel ?"

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, peut fournir la précision souhaitée par Mme A. de Weck au sujet de l'affectation des 24'850 francs de la rubrique examinée. Il s'agit d'encourager les employés communaux à renoncer à utiliser leur véhicule privé. Il s'agit en premier lieu d'acquérir deux abonnements CFF pour les employés de la Commune, à ne pas confondre avec les abonnements CFF acquis par la Ville et mis à disposition, contre paiement, de la population. Ces deux abonnements pour les employés peuvent être utilisés soit pour des déplacements privés, soit pour des déplacements professionnels. S'ajoute une somme de 5'300 francs destinée au remboursement partiel des abonnements Frimobil achetés par des collaborateurs. En nous fondant sur les chiffres des dernières années, nous estimons qu'une cinquantaine d'employés profiteront de cette participation de 100 francs à l'achat d'un abonnement Frimobil. Il est évident que les personnes qui reçoivent cette aide ne peuvent pas simultanément être mises au bénéfice de la mise à disposition d'une place de parc ou d'un autre mode de déplacement.

Qu'en est-il d'un remboursement des frais de déplacement domicile-lieu de travail ? Sur le principe, je peux affirmer : il n'y a pas de remboursement de ce type de déplacement. Cela dit, je ne peux pas exclure que dans des cas exceptionnels, certaines personnes touchent de tels débours. Quand je dis cas exceptionnels, il ne s'agit nullement d'un défraiement à l'année, mais pour des missions particulières. En pareil cas, il n'est pas impossible que certaines personnes touchent des débours, mais cela n'est en tout cas pas prévu.

En l'état, les seules places de parc sises sur le domaine privé communal et mises gratuitement à disposition du personnel sont celles des ateliers des Neigles. Telle est la situation aujourd'hui, mais je rappelle que le Conseil communal a décidé de mettre en place un plan de mobilité d'entreprise et que toutes ces questions liées aux débours pour les déplacements, aux places de parc et à la mobilité des collaborateurs est en cours d'analyse. Des décisions seront prises par le Conseil communal dans le courant de l'année 2010. Je ne suis dès lors pas en mesure de répondre de manière catégorique.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

La présente rubrique n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adoptée.

410.430.01 Contributions de rachat abris PCi

Aide et prévoyance sociale

Mme Catherine Nusbaumer (PS) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe socialiste souhaite modifier la rubrique 1040.365.10 'Aide et prévoyance sociale'. Ce poste a déjà été diminué au budget 2009 de 25'000 francs. Dans le présent budget, on le réduit encore de 21'000 francs. Cette position concerne des subventions à des associations, telles que le service de puériculture, la 'Main tendue' ou encore 'Lire et écrire'. Sans vouloir mentionner une association en particulier, nous voulons laisser au Conseil communal la marge de manœuvre la plus large.

Nous proposons donc de trouver 20'000 francs dans les rubriques ci-après : 410.430.01 'Contributions de rachat abris PCi' : + 10'000 francs.

C'est pourquoi j'interviens ici. Nous proposons de relever ce poste de recettes de 30'000 à 40'000 francs. Nous ne serons pas le premier conseil général à agir ainsi cette année.

611.314.00 'Entretien par des tiers (bâtiments administratifs) : - 5'000 francs ; 615.314.00 'Entretien par des tiers (WC publics, abris TF, passages couverts) : - 5'000 francs. Nous proposons ainsi une diminution des charges de 10'000 francs sous le chapitre "Aménagement et bâtiments".

En additionnant l'augmentation de recettes de la présente rubrique et ces deux diminutions de charges, nous arrivons ainsi à 20'000 francs que nous vous proposons de transférer à la rubrique 'Aide et prévoyance sociale'. Ils seront à disposition du Conseil communal pour répondre aux demandes de ce domaine."

M. Pierre-Alain Rolle (PS) tient à signaler à ses collègues que les milieux culturels et sociaux se sont rencontrés avant la présente séance pour arrêter une position commune à l'égard de ce budget 2010. *"Nous sommes absolument certains que la rubrique qui mérite modification est celle de l'Aide et prévoyance sociale (1040.365.10). Au nom des milieux culturels, nous apportons notre soutien à la proposition de Mme C. Nusbaumer."*

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, souligne que la présente rubrique de recettes peut être qualifiée d'aléatoire. Il s'agit en effet d'estimer, au moment du budget, le nombre de places d'abri de protection civile qui devraient être réalisés par les promoteurs d'un immeuble et qui ne le seront pas. Nous évaluons ce chiffre à une vingtaine de places d'abri de protection civile, soit au total 30'000 francs de contribution de rachat. Il est donc difficile de dire s'il faut augmenter ou diminuer ce chiffre. En tous les cas, une éventuelle hausse des recettes de cette rubrique serait artificielle. Nous ne pouvons en aucun cas nous engager à ce que le montant budgetisé soit couvert en fin d'année, puisque tout dépendra des constructions réalisées en 2010.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

"Je m'oppose d'autant plus à cette proposition que comme me l'a fait remarquer M. le chef du service des Finances, cette présente rubrique de recettes est automatiquement contrebalancée par une charge à la rubrique 410.380.00 'Réserve obligatoire (pour la protection civile) : attribution'. L'argent provenant ainsi des contributions de rachat est directement versé à cette réserve. Cela signifie que si le produit de la rubrique 410.430.01 est augmenté de 10'000 francs, cette somme accroîtra automatiquement l'attribution à la réserve obligatoire pour les abris de protection civile. En d'autres termes, une telle opération n'aurait pas de sens."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprime du moment que la proposition de compensation présentée par Mme C. Nusbaumer touche deux rubriques du chapitre de l'Aménagement et des bâtiments. Ces deux postes concernent des dépenses d'entretien de bâtiments par des tiers. Ce sont déjà des rubriques qui ont été fortement rabaissées tant par les services de l'administration que par le Conseil communal lors de l'élaboration du projet de budget. Ainsi, la rubrique 611.314.00 'Entretien par des tiers (des bâtiments administratifs)' est passée d'un montant initial de l'ordre de 310'000 francs à finalement 155'000 francs. *"Je me dois de rappeler qu'en matière d'entretien des bâtiments, nous sommes en-deçà de ce que nous devrions normalement y consacrer, si nous voulions entretenir correctement nos immeubles. J'en veux pour preuve que nous consacrons à ces dépenses d'entretien 2 ‰ de la valeur des bâtiments ; dans le privé, ce taux est certainement bien plus élevé. Il en est de même pour la rubrique 615.314.00 'Entretien des WC publics, abris TPF, passages couverts par des tiers'. Il ne s'agit dans ces deux rubriques que d'entretien ordinaire. On ne saurait descendre en-dessous de ce taux de 2 ‰."*

Je profite de l'occasion pour dire qu'à titre personnel, ces rubriques d'entretien par les tiers me causent du souci à terme. Il s'agit d'entretenir nos bâtiments, mais également nos routes. Il s'agit certes de postes où nous avons une certaine marge de manœuvre, mais nous nous trouvons véritablement au minimum du minimum. Une fois ou l'autre, nous risquons d'avoir de mauvaises surprises. Je vous demande donc de ne pas diminuer encore ces deux postes d'un montant quel qu'il soit."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, précise que lors de sa séance, cette dernière n'a pas discuté d'une modification ou d'une augmentation de ces diverses rubriques. *"J'en conclus que pour la Commission financière, il convient de maintenir en l'état tous les postes évoqués."*

Mme Catherine Nusbaumer (PS) précise que suite à l'information donnée par M. J. Pollet, la proposition de relèvement de la présente rubrique n'a plus de sens puisqu'une telle hausse aboutirait à une augmentation de charges sous une autre rubrique. Le groupe socialiste retire son amendement. Il le reformulera d'ici à quelques instants.

La présente rubrique n'appelle dès lors plus d'observations et est ainsi adoptée.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

VI. AMENAGEMENT ET BATIMENTS

Les rubriques ci-après donnent lieu à discussion :

- 611.314.00 Entretien par des tiers (bâtiments administratifs) : - 5'000 francs
614.314.00 Entretien par des tiers (ateliers et dépôts) : - 5'000 francs
615.314.00 Entretien par des tiers (WC publics, abris TF, passages couverts) : - 5'000 francs
616.314.00 Entretien par des tiers (locaux du service du feu) : - 5'000 francs

Aide et prévoyance sociale

Mme Catherine Nusbaumer (PS) reformule, au nom du groupe socialiste, sa proposition de compensation de l'augmentation de 20'000 francs de la rubrique 1040.365.10 "Aide et prévoyance sociale". Le groupe socialiste propose de diminuer de 5'000 francs chacune des quatre rubriques précitées.

M. Jean Bourgnecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, ne peut que répéter sa déclaration antérieure. Il s'agit de postes dont le montant est vraiment minimal par rapport à ce que nous devrions consentir pour assurer simplement l'entretien nécessaire à la conservation de notre patrimoine administratif dans un état correct. Même si les propositions de réduction ne sont pas énormes, je ne peux pas accepter cette proposition de réduction. C'est aussi une question de principe. Comme les crédits budgétaires sont déjà limités au strict minimum, il y aurait un fort risque de dépassement de ces rubriques dans les comptes. Je vous prie de refuser cette quadruple proposition.

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, réitère son commentaire précédent. La Commission financière n'a pas d'autres observations à faire, si ce n'est de proposer de maintenir ces rubriques telles que présentées par le Conseil communal.

Vote

Opposée à la proposition de Mme Catherine Nusbaumer de diminuer chacune des quatre rubriques précitées de 5'000 francs pour accroître au total de 20'000 francs la rubrique 1040.365.10 "Aide et prévoyance sociale", la proposition du Conseil communal l'emporte par 36 voix contre 35. Il y a 7 abstentions.

VII. INFORMATIQUE

Rapport de la commission de l'Informatique

M. Jean-Pierre Largo, Président de la commission de l'Informatique, déclare ce qui suit :

"Lors de sa séance du 19 novembre 2009, la commission de l'Informatique a attentivement étudié le budget 2010 du service de l'Informatique. Elle a pris connaissance avec plaisir d'une diminution de 5 % des charges. C'est la preuve d'une volonté d'économies, qui répond à une exigence formulée par une majorité de notre Conseil. Le budget 2010 est inférieur au budget 2009 et même aux comptes de 2008.

Les amortissements ont diminué de 50 %. Cette diminution est tout simplement due à la fin de l'amortissement de certains investissements. A titre d'information, je rappelle que dans le domaine de l'informati-

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

que, les investissements sont amortis sur une durée de cinq ou au maximum de sept ans.

Les huit membres de la commission de l'Informatique présents lors de la séance du 19 novembre 2009 vous proposent d'accepter le projet de budget du service de l'Informatique présenté par le Conseil communal."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

VIII. CULTURE ET TOURISME

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, n'a pas de commentaires particuliers à faire, si ce n'est de souligner que la gestion des centres de loisirs de Fribourg sera confiée désormais à REPER et que ce budget de fonctionnement enregistre les effets de la mise en place de l'Agglomération.

Pas d'autres observations. Adopté.

IX. SPORTS

Pas d'observations. Adopté.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

Le point ci-après donne lieu à discussion :

1050 PET – Chantier écologique

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, répète que le Chantier social est repris par la Commune. C'est un retour aux origines, puisque dès 1945 déjà, la Ville possédait un Chantier social. *"Ce Chantier écologique sera un véritable outil à disposition des services sociaux et des assistants sociaux. Nous aurons ainsi la possibilité de mettre les personnes en programme d'insertion sociale ou d'offrir la possibilité à certains chômeurs de recouvrer un droit aux indemnités fédérales de chômage, lorsqu'il leur manque quelques jours de cotisation. Comme vous avez pu également le lire dans le message, il y a eu d'incessantes diminutions décidées par le SPE des subventions de l'Etat à la Ville pour cette tâche. Si l'on avait suivi ce que voulait ce même SPE, la Ville aurait dû augmenter encore ses charges pour assumer cette tâche qui relève du SPE, mais sans avoir à l'avenir la possibilité de placement de ses ressortissants dans ce programme d'emploi temporaire ! Je vous remercie d'accepter la proposition du Conseil communal."*

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, relève que la Commission financière, suite aux explications qui viennent d'être données, propose également d'accepter ce budget.

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

XI. AIDE SOCIALE

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

- XII. TUTELLES ET CURATELLES
Pas d'observations. Adopté.
- XIII. AGGLOMERATION
Pas d'observations. Adopté.
- XIV. CLASSIFICATION PAR NATURE
Pas d'observations. Adopté.
- B. DES SERVICES INDUSTRIELS

Discussion générale

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, s'exprime comme suit :

"Une nouvelle fois, le budget d'exploitation des Services industriels est bénéficiaire. En effet, après attribution d'un montant de 220'000 francs à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, il se solde par un excédent de produits de 53'330 francs. Cette situation favorable s'explique essentiellement du fait que les Services industriels bénéficient des retombées positives du développement réjouissant de Frigaz, ainsi que des conventions passées avec différentes communes pour la gestion de leur réseau d'eau potable.

Je signale simplement dans ce budget 2010 la conséquence logique du développement de Frigaz, la création de deux postes supplémentaires. Toutefois, ces deux postes supplémentaires n'ont quasiment pas d'influence sur le budget des Services industriels, puisque l'on retrouve les montants supplémentaires qui en découlent tant dans les charges que dans les recettes.

Je vous prie d'accepter le budget d'exploitation des Services industriels."

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après :

"Le budget 2010 de fonctionnement des Services industriels se présente ainsi :

<i>Total des produits</i>	<i>Fr.</i>	<i>13'777'980,00</i>
<i>Total des charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>13'724'650,00</i>
<i>Excédent des produits</i>	<i>Fr.</i>	<i>53'330,00</i>

La Commission financière propose au Conseil général, à l'unanimité de ses membres présents lors de la séance du 4 décembre, d'approuver le budget des Services industriels de la ville de Fribourg pour l'année 2010 tel qu'il est présenté dans le projet d'arrêté contenu dans le message du Conseil communal."

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget de fonctionnement 2010 (suite)

Ancien bâtiment administratif des Services industriels

M. Pierre-Alain Rolle (PS) déclare ce qui suit :

"Je me réjouis de la bonne santé des Services industriels. J'aimerais savoir si, dans ce contexte, la vente de l'ancien bâtiment administratif des Services industriels, sis à la Planche-Supérieure, est absolument une priorité, alors qu'il pourrait en tout cas actuellement servir de bâtiment de secours pour les gens qui risquent de devoir quitter la Commanderie de Saint-Jean."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, constate que cette question n'a pas directement trait au budget. *"Je peux toutefois répondre à M. P.-A. Rolle que l'intention du Conseil communal est de présenter, lors de la prochaine séance du Conseil général, c'est-à-dire le 1^{er} mars 2010, un message concernant la vente de ce bâtiment administratif. J'ajoute qu'une réponse plus détaillée sera prochainement remise à M. Rolle. Un rapport est en train d'être examiné tant par les Services industriels que par Culture et Tourisme."*

Pas d'autres observations. Le budget d'exploitation des Services industriels est ainsi adopté.

ooo

6. Examen du budget des investissements 2010

A. DE LA COMMUNE

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, n'a pas de commentaires particuliers à faire, si ce n'est de répondre de manière peut-être un peu plus précise à diverses remarques émises au sein de la Commission financière. Le premier point concerne l'achat d'un véhicule de secours routier (position 420.506.21). Le service des Finances a proposé au Conseil communal d'inscrire un crédit de 60'000 francs. Il s'agit en effet du montant qui sera facturé par l'ECAB à titre de participation de la Commune. Je laisse le soin à M. M. Ducrest de vous donner un complément d'information.

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, précise qu'au stade de la discussion générale, la Commission financière n'a pas de remarques à émettre. En revanche, elle présentera deux observations lors de l'examen de deux investissements.

M. Christoph Allenspach (PS) déclare ce qui suit :

"Le groupe socialiste n'a pas dû consacrer un temps énorme à l'examen de ce budget d'investissement. Il accepte tous les investissements de catégorie II. Nous constatons que les montants investis sont justifiés, mais nous constatons aussi que mis à part des rénovations de bâtiments scolaires et le renouvellement du parc de véhicules, il ne reste que quelques miettes pour les autres domaines, comme la modération du trafic, la mobilité douce ou les espaces publics."

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget des investissements 2010 (suite)

Pour le groupe socialiste, ces investissements ne correspondent même pas au strict minimum souhaitable, voire même nécessaire. Nous comprenons bien que le Conseil communal freine les dépenses d'investissement pour rester dans les limites qui lui sont dictées par notre capacité d'autofinancement, par l'excédent de charges du compte de fonctionnement, par les réductions fiscales décidées par le Grand Conseil, ainsi que par cette pression énorme de la droite du Conseil général. Mais pour nous, les investissements présentés sont insuffisants, parce que l'infrastructure souffre, vieillit et devra être rénovée un jour, qu'on le veuille ou non. Les sommes investies pour les investissements au cours de la dernière décennie ont été absolument insuffisantes. Nous le paierons demain et les années à venir.

A notre avis, un jour prochain, nous devons bien mener des réflexions pour savoir si la limite d'amortissement à charge du compte de fonctionnement de 7,2 millions de francs par année n'est pas trop basse et ne devrait pas être relevée."

M. Maurice Page (PCSO) s'exprime comme suit :

"De manière générale, le groupe chrétien-social/Ouverture soutient les investissements présentés. J'aimerais rappeler ici une chose qui n'a pas été évoquée ce soir à ma grande surprise. Personne n'a cité l'étude de l'IDEHAP, ni la cotation du magazine 'Bilan' sur la gestion financière et administrative des villes suisses. Dans ce classement, Fribourg figure à un très bon rang, et même au premier rang des villes romandes, comme c'est du reste le cas depuis plusieurs années.

La moins bonne note de ce palmarès de Fribourg concerne précisément les investissements. Notre Ville est pénalisée parce qu'elle fait trop peu d'investissements et qu'elle se montre en la matière 'trop radine'. Elle n'est en revanche pénalisée ni par sa dette, ni par des dépenses excessives, ni par une mauvaise évaluation des recettes, mais bien du fait qu'elle ne réalise que trop peu d'investissements. C'est dire que la Ville – je rejoins mon collègue C. Allenspach – a besoin de réaliser ces investissements. Ce sont des choses utiles, que ce soient les stations de prêts de vélos, les mesures de modération de trafic ou l'aménagement du carrefour de la Fonderie.

Je n'entends pas prolonger davantage, mais les investissements sont essentiels pour la Ville. La capacité d'investissement est donc également un élément fondamental pour garantir la qualité de vie que nous souhaitons conserver à Fribourg."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, n'a pas de commentaires à émettre.

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, relève que M. C. Allenspach a soulevé un problème fondamental. Incontestablement, une réflexion devra être conduite à ce sujet. Quant à la capacité d'investissement, il faut aussi reconnaître – comme vous avez pu le lire dans les documents – qu'elle a baissé de manière sensible entre l'année dernière et aujourd'hui. C'est un point qu'il ne faut pas non plus oublier.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget des investissements 2010 (suite)

EXAMEN DE DETAIL

Aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen du budget des investissements 2010 de la Commune.

I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

1.	618.503.23	<u>Werkhof : aménagement</u>	Fr.	1'500'000,00
2.	618.503.27	<u>Construction salle de spectacle</u>	Fr.	12'000'000,00
3.	620.501.10	<u>Achat des Abattoirs et revalorisation</u>	Fr.	2'100'000,00
4.	900.503.05	<u>Saint-Léonard : réaménagement du secteur</u>	Fr.	13'000'000,00
5.	1030.521.01	<u>Extension Hôpital cantonal (Bertigny III)</u>	Fr.	1'226'250,00

Pas d'observations. Inscrits.

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II)

1.	110.506.02	<u>Remplacement de la machine de mise sous pli de la Centrale d'impression</u>	Fr.	53'000,00
----	------------	--	-----	-----------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 53'000 francs pour le remplacement de la machine de mise sous pli de la Centrale d'impression est accepté par 75 voix sans opposition.

2.	300.506.10	<u>Renouvellement du mobilier scolaire + informatique</u>	Fr.	367'350,00
----	------------	---	-----	------------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 367'350'000 francs pour le renouvellement du mobilier scolaire et l'informatique dans les écoles est accepté par 74 voix sans opposition.

3.	420.506.21	<u>Achat d'un véhicule de secours routier</u>	Fr.	60'000,00
----	------------	---	-----	-----------

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget des investissements 2010 (suite)

Discussion

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, relève que le crédit demandé par le Conseil communal est de 60'000 francs, alors que la dépense effective est de l'ordre de 600'000 francs. Il s'agit en effet d'un véhicule très complexe dont la valeur effective est de quelque 600'000 francs.

Selon l'article 43 i) RELCo, les dépenses et les recettes doivent figurer au budget et dans les comptes à leur montant brut. Toutefois, dans le cas d'espèce, c'est l'ECAB qui passera commande de ce véhicule et paiera la totalité de la facture. L'ECAB refacturera ensuite à la Commune de Fribourg 60'000 francs au titre de participation. De ce fait, la Ville n'est pas débitrice du fournisseur du poids lourd, mais de l'ECAB. C'est pourquoi la somme de 60'000 francs est inscrite au budget d'investissements et non pas la totalité de la dépense. Ces informations ont été diffusées aujourd'hui auprès des membres de la Commission financière. Je remercie M. J. Pollet de nous les avoir communiquées. Il conviendrait dès lors de maintenir le montant de 60'000 francs à la présente position et non pas de demander une modification, comme le prévoyait la Commission financière, pour indiquer le montant brut de 600'000 francs.

Vote

Le crédit de 60'000 francs pour la participation de la Commune à l'achat d'un véhicule de secours routier est accepté par 71 voix sans opposition.

Motion d'ordre

M. Claude Schenker (PDC), constatant qu'il y a encore plus de vingt investissements à voter, propose à ses collègues, en application de l'article 55, alinéa 2, de ne pas décompter les voix. En effet, cette disposition prévoit que ce n'est que lors des votes d'ensemble qu'il y a décompte des voix. *"J'estime quant à moi que les votes sur chacun des investissements particuliers ne sont pas des votes d'ensemble."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) partage l'avis de M. C. Schenker. Un vote d'ensemble intervient lorsque plusieurs dispositions ont été examinées et qu'on adopte par exemple un règlement. Ici, on vote sur un objet précis. A mon avis, il n'est pas nécessaire de décompter les voix.

M. John Clerc (PS) déclare ce qui suit :

"La pratique qui est observée depuis toujours dans cette assemblée a été de considérer chacun de ces votes sur des investissements de catégorie II comme des décisions individuelles et de procéder à un vote d'ensemble sur une position. En renonçant à décompter les votes, nous nous écarterions d'une pratique consacrée avec tous les risques de recours possibles. Il conviendrait également de demander la contre-épreuve et de proclamer le résultat de chacun des scrutins, après le décompte du Bureau. Je doute que la proposition de ces éminents juristes soit recevable. La seule manière d'en sortir, ce serait que le Bureau tienne maintenant un séance spéciale pour trancher cette grave question."

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget des investissements 2010 (suite)

M. Claude Schenker (PDC) précise que son intervention avait pour but de raccourcir les débats. *"Je refuse une telle prolongation. Je ne remercie pas M. J. Clerc, mais je retire ma proposition."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) suggère dès lors de se contenter de demander qui s'oppose à tel investissement plutôt que qui y est favorable.

Mme Regula Strobel (Verts), au vu de la tournure des événements, suggère qu'il est temps d'interrompre les débats et de passer aux "Divers".

La Présidente relève qu'elle souhaite continuer la discussion jusqu'à 22.30 heures, puis effectivement de passer aux "Divers". Il ne reste plus qu'un petit quart d'heure.

Vote

La motion d'ordre présentée par Mme Regula Strobel est repoussée à une majorité évidente.

4.	420.506.22	<u>Remplacement d'un véhicule de service</u>	Fr.	40'000,00
----	------------	--	-----	-----------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 40'000 francs pour le remplacement d'un véhicule de service est accepté tacitement.

5.	430.501.01	<u>Mesures de modération</u>	Fr.	120'000,00
----	------------	------------------------------	-----	------------

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, précise que celle-ci a examiné cet investissement ainsi que tous les autres relevant de la Direction de l'Edilité et du service des Sports et qu'elle les a tous acceptés à l'unanimité des membres présents.

Vote

Le crédit de 120'000 francs pour des mesures de modération de trafic est accepté par 75 voix sans opposition.

6.	430.506.11	<u>Stations de prêt de vélos</u>	Fr.	200'000,00
----	------------	----------------------------------	-----	------------

Discussion

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit :

"Le groupe UDC demande le transfert de cet investissement en catégorie III. Nous ne nous opposons pas au principe de la mise en place de stations de prêt de vélos, mais nous souhaiterions recevoir des informations complémentaires, notamment quant aux coûts d'exploitation de ce système. Dans le message présenté, le Conseil communal ne nous parle que d'un crédit de 200'000 francs pour l'investissement de base. Nous aimerions savoir combien ce système nous coûtera par année. Nous

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget des investissements 2010 (suite)

sommes prêts à retirer notre proposition, si on nous fournit une réponse sur ce point."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) déclare ce qui suit :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture se réjouit évidemment de cet investissement. Enfin, quelque chose d'un peu innovateur pour les vélos dans notre ville. J'aimerais rappeler certains éléments. Qu'est-ce que la mobilité douce ? 10 % des trajets en voiture en ville font moins d'un kilomètre, c'est-à-dire dix minutes à pied. 30 % des trajets en voiture font moins de cinq kilomètres, soit dix minutes à vélo.

Faut-il rappeler que l'une des raisons majeures de l'échec du projet d'agglomération auprès de la Confédération est due à l'absence de projets de mobilité douce ? Voici quelque chose de concret qui nous permettra d'appuyer notre prochaine requête de reconnaissance de notre agglomération par la Confédération.

Je rappelle aussi que nous serons prochainement appelés à nous prononcer sur le financement de mesures d'assainissement contre le bruit. Il est évident que si l'on prend le mal à la racine, en incitant plus de personnes à utiliser le vélo, on réalisera des économies en matière de lutte contre le bruit (assainissement de bâtiments le long des routes, changement de revêtement des chaussées). Toutes choses qui coûtent cher et qui s'usent vite.

L'option d'un partenariat public privé nous satisfait. Pour terminer, j'aimerais dire qu'il est bien beau d'avoir les yeux rivés sur ce qui se passe à Copenhague, mais que c'est bel et bien par des actions concrètes menées chez nous qu'on parviendra à lutter contre le réchauffement climatique. En voilà une intelligente. Merci de la soutenir."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, n'entend pas revenir sur tous les points figurant en pages 33 et 34 du message n° 50. *"Je m'efforcerai de répondre de la manière la plus complète possible à l'intervention de M. P. Wicht. Nous sommes aussi attentifs à la question des frais d'exploitation de ce système, mais nous avons dû également constater que ce dossier avance très vite et qu'au fur et à mesure du développement de ce projet, les éventuels coûts de fonctionnement à charge de la Commune évoluent très vite. Nous sommes en effet dans ce dossier dans une logique de partenariat public privé. L'objectif que nous visons est que la totalité des frais d'exploitation soit assumée par des partenaires externes. Nous sommes actuellement en discussions très avancées avec la BCF et le Groupe E qui se proposent de prendre un partenariat dans cette opération pendant au moins cinq ans. Nous sommes également en discussion avec l'Université et l'Etat de Fribourg, ainsi qu'avec un certain nombre d'autres intervenants privés.*

Ce que je veux dire, c'est que même avec la présentation d'un message, il ne me serait pas possible d'articuler un montant effectif, parce qu'en fonction de l'évolution tant du réseau – c'est-à-dire du nombre de stations – que du parc de vélos et que du nombre de partenaires externes, le coût à charge de la Commune peut changer. Je ne suis donc pas en mesure d'affirmer aujourd'hui qu'aucune charge ne grèvera le budget de fonctionnement de la Ville. En revanche, je peux vous garantir que tout sera fait pour que cette dépense soit réduite à sa plus simple expression.

Séance du 14 décembre 2009

Examen du budget des investissements 2010 (suite)

Ce que je peux ajouter, c'est qu'il est certain que ce crédit d'investissement de 200'000 francs sera suffisant pour qu'en 2010 nous puissions installer deux, voire trois stations de prêt de vélos et de prendre le cas échéant en charge la part des coûts d'exploitation qui ne seraient pas assumés par des partenaires. C'est l'évolution du dossier qui me permet de l'affirmer. La réponse que j'ai envie de vous donner, c'est que si nous ne partons pas maintenant, nous ne pourrons pas avoir de réponse quant aux incidences de cette opération sur notre budget de fonctionnement. Vous me répondrez qu'une fois les choses lancées, nous serons obligés de payer le budget d'exploitation. C'est vrai, mais je vous prie d'avoir une certaine confiance, non seulement dans mes services, mais aussi dans la société qui assumera la gestion de ce système, avec laquelle nous passerons une convention. C'est 'Suisse Roule' dont le Directeur est venu de Lausanne pour assister à ce débat sur les tribunes. Il est très certainement d'accord avec ce que je vous affirme maintenant. Je ne puis donc que vous prier de croire que nous visons, dans le cadre de ce partenariat public privé, à ce que les frais de fonctionnement à charge de la Commune soient réduits à zéro."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, relève que M. le Directeur de la Police locale et Circulation a apporté des compléments importants d'information à l'examen de ce dossier. La Commission financière les a déjà entendus. C'est grâce à ces explications complémentaires qu'elle s'est déterminée de manière unanime en faveur de ce projet. Je vous prie de suivre la proposition du Conseil communal.

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, précise que la commission de l'Edilité a examiné cet objet. C'est à l'unanimité qu'elle recommande l'acceptation de cet investissement.

Vote

Opposée à la proposition de M. Pascal Wicht de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 200'000 francs pour la création de stations de prêts de vélos l'emporte par 69 voix contre 7.

ooo

20. Divers

La Présidente constate qu'il est 22.30 heures. Elle propose à ses collègues de passer maintenant aux "Divers".

Ainsi est-il tacitement décidé.

La Présidente invite, suite aux discussions qui ont eu lieu au sein du Bureau, les auteurs de propositions ou de postulats à limiter leurs interventions en pareil cas à l'énoncé du titre et à un exposé succinct de leurs proposition ou postulat. En effet, tout le développement est repris lors du débat concernant la transmission.

Séance du 14 décembre 2009

Divers (suite)

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 6 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant d'introduire, dans le règlement concernant la gestion des déchets, un article rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toutes manifestations sur le domaine public

Mme Elena Strozzi (Verts) résume la proposition ci-après :

"Nous demandons l'introduction dans le règlement sur la gestion des déchets d'un article qui rende obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toutes manifestations sur le domaine public. La Commune s'engage à soutenir les comités d'organisation grâce à la publication d'un manuel.

Les manifestations en ville de Fribourg revêtent une grande importance pour la cité, que ce soit en terme d'image ou du point de vue financier. Elles attirent chaque année un grand nombre de participants locaux et étrangers. La Jazz Parade, les Rencontres folkloriques, le carnaval en sont quelques exemples. Durant toute l'année, la ville de Fribourg se trouve ainsi sous les feux de l'actualité et des milliers de personnes visitent ces manifestations. Inévitablement, ces manifestations sont synonymes de production de déchets, la vente de boissons et de nourriture étant un élément important de ces manifestations. La production de déchets durant ces rassemblements est considérable. En 2008, uniquement lors de la Jazz Parade il y a eu une production de huit tonnes de déchets. Ce phénomène dérange les visiteurs eux-mêmes et les habitants des alentours.

Au sens écologique, ces déchets sont un grand gaspillage de matières premières et d'énergie. Ces déchets doivent et peuvent être évités. Une bonne gestion des déchets se caractérise par l'absence de leur production. Un gobelet réutilisable peut être utilisé jusqu'à 150 fois. Une étude montre que l'écobilan de cette vaisselle peut être jusqu'à 1000 fois meilleur que celui de la vaisselle classique, même si la vaisselle doit parcourir plusieurs centaines de kilomètres avant d'être utilisée.

D'autres études ont montré que l'utilisation de vaisselle avec consigne durant les grandes manifestations n'est pas uniquement un atout écologique, mais qu'elle permet aussi une augmentation générale de la qualité de la manifestation. Les visiteurs sont satisfaits de ne pas devoir se promener dans la „sauté“ des autres, apprécient mieux la nourriture grâce à l'utilisation d'une vaisselle plus résistante. Les habitants aussi apprécient la propreté dans leur ville et acceptent plus facilement ces manifestations.

Ces déchets n'engendrent pas seulement de la saleté désagréable mais également des coûts aberrants et inutiles pour la Ville. En 2008, le nettoyage de la zone utilisée par la seule Jazz Parade a coûté près de 24'000 francs.

L'utilisation de vaisselle avec consigne est une solution qui a déjà fait ses preuves dans d'autres villes de Suisse avec des résultats fort positifs. La Ville de Fribourg pourrait profiter de ces expériences et exiger des comités d'organisation l'utilisation de ce type de vaisselle. La Ville y gagnera en attractivité touristique. Elle contribuera à rendre encore

Séance du 14 décembre 2009

Divers (suite)

plus agréable l'ambiance des fêtes. Enfin, la Commune fera également des économies."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 40 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 38 cosignataires, demandant une amélioration de la cadence et de la desserte de la ligne de bus Marly – Portes de Fribourg

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) déclare ce qui suit :

"Nous demandons à nos représentants tant au comité qu'au Conseil de l'Agglomération, de présenter et de soutenir une demande d'amélioration de la cadence et de la desserte de la ligne de bus TPF Marly – Portes de Fribourg. Actuellement, cette ligne est desservie à la cadence de quinze minutes et ce jusqu'à minuit. Nous souhaitons que cette cadence soit portée à sept minutes et demie, du lundi au vendredi de 05.00 à 19.00 heures. De 19.00 heures à 24.00 heures, la cadence doit être d'un bus tous les quarts d'heure. Le samedi et le dimanche, la cadence doit être d'un bus tous les quarts d'heure jusqu'à minuit. Il s'agirait également d'obtenir la création d'un arrêt supplémentaire qui se situerait entre l'arrêt d'Agy et celui de Forum Fribourg (par exemple devant l'Hôtel Ibis)."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 41 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 38 cosignataires, demandant l'amélioration de la cadence et de la desserte du quartier de Bourguillon par les transports publics urbains

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) présente le postulat ci-après :

"Aujourd'hui, Bourguillon est fortement urbanisé. La population y a fortement augmenté. Toutefois, la desserte en transports publics n'y est pas assurée par les transports urbains, même si quelques lignes des transports régionaux y passent sporadiquement.

Nous souhaitons que désormais la desserte soit assurée par les transports urbains. Toujours par l'intermédiaire de nos représentants au comité et au Conseil d'Agglomération, nous demandons que cette question soit étudiée, et plus particulièrement l'extension soit de la ligne TPF n° 7 (Cliniques – Georges-Python), soit de la ligne TPF n° 4 (Auge – rue Saint-Pierre)."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 14 décembre 2009

Divers (suite)

- n° 42 de M. Marc-Antoine Gamba (PDC) et de Mme Christel Berset (PS), ainsi que de 30 cosignataires, demandant l'aménagement d'un réseau cyclable en ville de Fribourg

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) résume le postulat ci-après :

"Avec l'acceptation par le Grand Conseil de la motion E. Schorderet/R. Thomet le 8 octobre dernier, la loi cantonale sur les routes exige désormais la création d'un réseau cyclable sur les routes cantonales. Par analogie à la décision cantonale, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre obligatoire l'aménagement de pistes ou de bandes cyclables lors de la construction, de la réfection ou de la correction des routes sur notre territoire. L'objectif visé par le postulat est de réaliser un aménagement satisfaisant sur l'ensemble des routes communales jusqu'en 2020.

Le but de notre postulat est de mettre en place un réseau cyclable cohérent au sein de la ville de Fribourg jusqu'en 2020. Nous souhaitons que l'ensemble de la population – y compris les enfants et les personnes âgées – puisse circuler en toute sécurité à vélo en ville de Fribourg. Pour cela, nous demandons au Conseil communal de rendre obligatoire l'aménagement de pistes ou de bandes cyclables lors de la construction, de la réfection ou de la correction des routes sur notre territoire.

Cet objectif implique à notre avis la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un véritable réseau cyclable urbain de qualité. Celle-ci devrait comprendre les points suivants :

1. *Les différentes alternatives en matière d'infrastructures adaptées au vélo en fonction des contraintes physiques. La meilleure solution pour le cycliste est de loin la piste cyclable, des bandes cyclables continues ; mais des solutions mixtes peuvent être néanmoins acceptables.*
2. *Les bandes cyclables sur les trottoirs et sur les passages piétons doivent être envisagées dans cette étude. Créer des bandes cyclables sur des trottoirs suffisamment larges et sur les passages pour piétons est une pratique largement répandue dans les villes du nord et de plus en plus dans celles du sud de l'Europe. Comme le montre l'exemple de la route du Jura, cet aménagement mériterait d'être amélioré et étendu partout où cela est possible dans notre ville. Dans les autres villes, les trottoirs sont souvent séparés en deux zones : l'une pour les piétons, l'autre pour les cyclistes ; aux passages piétons une voie est signalée pour les vélos. Ces aménagements permettent aux cyclistes de franchir routes et carrefours en toute sécurité sans 'barrière' (voir page d'accueil Freiburg in Breisgau).*
3. *L'étude doit permettre l'établissement d'une planification des infrastructures à réaliser avec un plan financier sur dix ans de manière à prévoir les investissements nécessaires. Un échéancier des travaux – à réaliser en différentes étapes et en fonction d'autres travaux urbanistiques déjà planifiés – doit être partie importante de l'étude.*

Séance du 14 décembre 2009

Divers (suite)

4. *L'étude devra également tenir compte du contexte local et régional, en particulier :*
- *l'ouverture du pont de la Poya qui mettra à disposition plus d'espaces pour les cyclistes sur les routes communales selon les promesses faites ces derniers mois ;*
 - *les stations de prêt de vélos en libre service et leur localisation, qui en sont à leur début ;*
 - *le prochain projet d'Agglomération 2015 à 2019 dans lequel la ville a tout intérêt à mettre la quasi-totalité du réseau à compléter, pourrait faire pencher la balance du bon côté ;*
 - *le European Energy Award et le Rêve d'Avenir visés par la Ville, le vélo c'est du concret pour contribuer grandement à ces objectifs.*

Dans le contexte de l'Agglomération, une extension du réseau communal avec des voies vertes (V2, V2, etc...) ou Transagallo (T1, T2, etc...) et un réseau intercommunal est souhaitable. En effet, il est nécessaire de prévoir non seulement une planification communale du réseau cyclable, mais également une planification du réseau au niveau de l'Agglomération. Les délégués de la Ville au Comité et au Conseil d'Agglomération devraient donner les impulsions afin de convaincre l'Agglomération, voire certaines communes environnantes non membres de l'Agglomération d'agir dans le sens de ce postulat."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. NOUVELLE QUESTION

- n° 133 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative à l'organisation des accueils extrascolaires

Mme Elena Strozzi (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Actuellement, on enregistre un manque de places dans les accueils extrascolaires en ville de Fribourg. Dans un récent article de 'La Liberté' on chiffre ce déficit à quelques centaines.

Déjà au début de cette année scolaire 2009/10, on a enregistré une augmentation de 1050 du nombre d'élèves dans tout le canton de Fribourg, dû au changement de régime pour l'école enfantine (avec notamment l'introduction d'une deuxième année obligatoire).

Au plus tard dès l'année scolaire 2013-2014, l'école enfantine sur deux ans sera également introduite en ville de Fribourg. Les enfants seront donc scolarisés dès l'âge de quatre ans. Cette mesure augmentera inévitablement le nombre d'enfants ayant besoin d'une place de garde dans les accueils extrascolaires. En plus, des enfants très jeunes se trouveront dans ces structures.

Heureusement aujourd'hui déjà un grand nombre d'enfants en bas âge trouvent une place dans ces accueils. Les jeunes enfants par contre sont les plus vulnérables à cet environnement parfois un peu hostile

Séance du 14 décembre 2009

Divers (suite)

qui les met en contact avec de grands enfants de six ans plus âgés qu'eux. La cohabitation n'est pas toujours facile.

Mes questions:

- *Comment résoudre le problème du manque actuel de places dans les accueils extrascolaires en ville de Fribourg ?*
- *Comment la Commune prévoit-elle de faire face à l'augmentation inévitable du nombre d'enfants à garder suite à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine (au plus tard durant l'année scolaire 2013-2014) ?*
- *Est-ce que des contacts avec les crèches existantes sont déjà en cours pour une éventuelle future collaboration (les enfants peuvent rester dans les crèches qui feraient fonction d'accueil pour les deux ans d'école enfantine) ? Autres modèles possibles ?*
- *Des modèles pour une prise en charge par tranche d'âge des enfants ont-ils déjà été examinés ?*
- *En vue que ces changements, comment prévoit-on de former le personnel auxiliaire dans les accueils ?*
- *Est-il prévu une hausse de la participation financière des parents ?"*

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales et des Ecoles, répond comme suit :

"Comment résoudre le problème actuel du manque de places d'accueil extrascolaire ? Il s'agit d'avoir des sous, d'engager du personnel supplémentaire et de disposer de locaux un peu plus grands. C'est ainsi qu'on résoudra le problème. Toutefois, ce soir, nous avons examiné le budget et comme vous avez pu le constater, Mme la Conseillère générale, nous ne sommes pas engagés sur cette voie-là.

Comment la Commune prévoit-elle de faire face à l'augmentation inévitable du nombre d'enfants ? On en revient en fait à la première question. Soit, on a l'argent et on peut engager du personnel et agrandir les locaux, soit on n'a pas les moyens et alors on accueillera en priorité les plus petits.

Des contacts sont-ils déjà en cours avec les crèches existantes ? Des contacts existent régulièrement avec les crèches, puisque ce domaine relève également de mon mandat. Toutefois, du fait que les crèches ne se trouvent pas nécessairement à proximité des complexes scolaires, il en résulte certaines difficultés pour servir d'accueils extrascolaires. En revanche, comme chaque école dispose à proximité immédiate d'un accueil extrascolaire, il est possible que le personnel de ces accueils prenne directement en charge un enfant qui arrive ou qui part de l'école ou pour l'amener à l'école. C'est une manière d'assurer la sécurité de ces enfants sur le chemin de l'école, puisqu'ils sont confiés à la collectivité. En revanche, si vous avez la chance de trouver une place dans une crèche, celle-ci sera peut-être située au Schoenberg, alors que vous habitez le quartier du Jura. Il vous sera alors difficile d'amener votre enfant dans cette crèche, alors qu'il fréquente l'école de son quartier.

Séance du 14 décembre 2009

Divers (suite)

Qu'en est-il d'un modèle de prise en charge par tranches d'âge ? Il faut savoir qu'en principe la prise en charge devrait être assurée de quatre à douze ans. Toutefois, les pré-adolescents ne veulent plus aller à l'accueil extrascolaire. Ils préfèrent rentrer à domicile et utiliser le micro-ondes pour chauffer le repas que maman a peut-être préparé la veille. Toutefois, il faudra bien examiner cette question ; nous sommes en train de le faire.

Qu'en est-il de la formation du personnel ? Le personnel actuel est au bénéfice d'une certaine formation. Lorsque nous avons ouvert les accueils extrascolaires, des cours particuliers ont été mis sur pied à l'Ecole sociale de Givisiez. En cas d'augmentation de l'effectif de notre personnel, il va de soi que nous ferions un choix parmi les gens déjà formés dans le domaine, sans toutefois exiger un 'bac + 6'. En effet en pareil cas, les choses ne seraient tout simplement plus possibles en matière de salaires.

Qu'en est-il de la participation financière des parents ? Je vous rappelle qu'en début de législature, Mme A. de Weck avait présenté une proposition pour que nous examinions les choses, puisque nous avons modifié le barème. Il sera difficile d'exiger davantage des parents, mais rien n'est impossible en ce bas monde. Je rappelle aussi que Mme A. Burgener Woeffray a déposé, il y a quelques mois, une motion au Grand Conseil afin que l'Etat mette son obole dans la prise en charge de la petite enfance, comme le font la plupart des cantons de ce pays."

Mme Elena Strozzi (Verts) est satisfaite de cette réponse.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la séance est levée à 22.40 heures.

Fribourg, le 24 décembre 2009
AP/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Eva HEIMGÄRTNER

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI